



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE LA VILLE D'EU  
(SEINE-MARITIME)

2019

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 MARS 2019  
COMPTE RENDU N° 3

**1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur DUJEANCOURT Arnaud, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel.

**Présents** : M. DERRIEN, Maire, M. DENEUFVE, Mme BOUQUET, M. ACCARD, M. PRIN, Adjoints, Mme CAUCHY, Mme DENEUFVE, M. DUJEANCOURT, Mme THOMAS, M. ECREPONT, M. MAXENCE, Mme GAOUYER, Mme DUNEUFGERMAIN, Mme BRIFFARD, M. LABOULAIS, M. BARBIER, Mme DUCHAUSSOY, M. DUCHAUSSOY, Mme VANDENBERGHE, M. RICHARD, M. DESBIENDRAS, Mme PETIT, Mme RICHE, Mme DESJONQUERES, M. HAVARD.

**Absents représentés** : Mme SAUTEUR par M. DERRIEN, Mme SAUMONT par Mme VANDENBERGHE, M. LARZET par M. RICHARD.

**Absente** : Mme MACRE.

Mesdames, Messieurs les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

M. DERRIEN : « Avant de commencer le conseil, j'ai une demande à vous faire. C'est de rajouter un point à l'ordre du jour. On a hélas fait un petit oubli et il faudrait remettre à l'ordre du jour un point concernant le recrutement de 3 CDD pour le camping ; 3 saisonniers bien sûr. Désolé pour l'oubli, alors je propose de traiter ce point, si vous êtes d'accord bien entendu, à la fin de l'ordre du jour, sinon, on refait un conseil dans quelques jours. Mais bon, on essaiera de le traiter, si vous êtes d'accord. Pas d'opposition ? Merci de votre compréhension. »

## **2) COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 7 ET 21 FEVRIER 2019 - APPROBATION**

Les procès-verbaux des réunions des conseillers municipaux des 7 et 21 février 2019 sont soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

M. DERRIEN : « Je vous propose de commencer par celui du 7. Avez-vous des remarques ? Mme PETIT ? »

Mme PETIT : « Mr DERRIEN, à la page 42, lorsque je prends la parole, d'après ce qui est retranscrit ; ça n'a ni queue ni tête. Donc si vous permettez, 2<sup>ème</sup> ligne, si vous pouviez ajouter "Et de toute façon, Monsieur, il n'y en a pas plus beaucoup, il n'y en a plus depuis très longtemps", donc ajoutez "en" et "depuis" parce que sinon on croirait que je parle une langue étrangère. Merci. »

M. DUCHAUSSOY : « Page 31, Mme DELEPINE a changé de sexe, elle est devenue Monsieur DELEPINE. Sur plusieurs lignes. Page 46, j'interviens à propos du rachat du contrat de l'EPF Normandie "avec le l'EPFN", je pense que l'article "le" est en trop, je ne pense pas m'être exprimé de cette façon-là. Et puis, à priori, quand on évoque dans le point 8, vous aviez commencé à parler, Monsieur le Maire, là je me suis permis d'intervenir avec votre accord et ce que vous aviez dit avant n'apparaît pas dans le compte rendu. »

Après une nouvelle écoute de la bande d'enregistrement du 7 février 2019, Monsieur Derrien, lors de l'énoncé du titre du point 8, a précisé : "On va traiter des emplois pour le gardiennage de la collégiale en dehors des offices culturels qui sont gardés par le prêtre".

M. DERRIEN : « D'autres remarques ? Passons à l'approbation. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. On peut passer au compte-rendu du 21 février 2019. Avez-vous des remarques ? S'il n'y a pas de remarques, on passe à l'approbation. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. »

## **3) BUDGETS PRIMITIFS 2019**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'ils sont appelés à délibérer, au vu des documents joints en annexes sur :

- l'ouverture des crédits au titre de 2019 des budgets suivants (annexe n°1) –  
**N°2019/075/DEL/7.1**

- Budget Primitif Ville
- Budget Primitif Théâtre
- Budget Primitif Musée
- Budget Primitif Camping

- le montant des subventions octroyées par la commune au titre de 2019  
(les personnes concernées sont invitées à remplir le questionnaire joint en annexe n°2.  
et à le remettre au Maire le jour du Conseil Municipal).

- le vote des taux des taxes applicables en 2019 (annexe n°3) – N°2019/076/DEL/7.1 :

Habitation : 23,66 %,  
Foncier bâti : 31,30 %,  
Foncier non bâti : 53,50 %,

M. DERRIEN : « J'ai reçu pour le vote des subventions : Mme BOUQUET pour la maîtrise de la Collégiale qui va s'abstenir pour ce point-là, Mme BRIFFARD pour l'OMS, Mme BRIFFARD aussi pour le Centre des Fontaines et l'Harmonie Municipale, Monsieur BARBIER pour l'École Municipale de Musique et la MJC. Et puis c'est tout ce que j'ai. Je ne sais pas s'il y en a d'autres ? »

M. RICHARD : « Moi, pour Traditions Verrières. »

M. DERRIEN : « Traditions Verrières. Très bien. »

M. RICHARD : « Par contre, je ne retrouve plus mon papier. »

M. DERRIEN : « Je n'ai pas entendu ? »

M. RICHARD : « Je ne retrouve plus mon papier. »

M. DERRIEN : « Monsieur MAXENCE aussi pour l'ACPG. Donc le Budget Ville on le votera, ensuite on fera les subventions. Donc, je démarre par le Budget Ville. Le Théâtre et le Musée seront présentés par Madame BOUQUET et le camping par Monsieur DENEUFVE. Quelques mots d'introduction sur ces budgets 2019. Un mot quand même sur ces budgets Ville et les 3 budgets Annexe Musée, Théâtre et Camping, vous verrez au travers de ces budgets qu'on ne peut pas les taxer de budgets électoraux. Ce sont des budgets comme les 5 budgets précédents depuis 2014, sans augmentation des taux d'imposition concernant la commune avec, comme précédemment, une lente diminution de l'endettement tout en maintenant une certaine politique d'investissement et de dépenses de fonctionnement qui permet de progresser dans les différents domaines. J'en ai sûrement oublié mais pour rappel : l'animation et le support à la population, le culturel, l'éducation, le sportif, le cadre de vie, le logement, l'entretien du patrimoine et le numérique. Par rapport à 2018, le budget ville : très légère diminution des dépenses de gestion courante. Une augmentation de 10 % des dépenses d'équipement en investissement. On le verra, la part la plus importante, c'est la Collégiale. Et une légère augmentation des subventions aux associations de 1.7 % qui va passer de 357 800 euros à 364 000 euros. Concernant le Budget Musée, une diminution des dépenses de gestion courante de 6 %. On a eu deux départs en retraite dans l'année. Un sera remplacé. Une augmentation de 100 % des dépenses d'équipement, là c'est important. En fait, vous la verrez, au moment du budget ; ça passe de 80 000 à 170 000 mais c'est essentiellement la restauration du grand tableau dans l'escalier d'honneur. Dans le budget Théâtre, une augmentation des dépenses de 18 % qui vous sera expliquée par Madame BOUQUET et une diminution des investissements de 12 % mais c'est relativement faible comme niveau. Et le budget Camping avec une augmentation des dépenses de gestion courante de 2.6 % et des dépenses d'équipement faibles mais qui restent au même niveau que 2018. C'était pour vous donner une vue générale des budgets. Maintenant, je vais passer sur le budget Ville, aux différents chiffres ».

Monsieur Derrien commente les tableaux de la section de fonctionnement.

M. DERRIEN : « Avez-vous des questions ? Mais avant, je vous propose de traiter une question qui a été soulevée au moment de la commission qui était l'augmentation des carburants. Un peu compliqué de faire une analyse détaillée mais on va vous citer la synthèse. Je demande à Madame PAULINO de le faire, cela a été un travail important, et puis, si vous voulez tout le détail, tout est à votre disposition, mais en détail, c'est du temps à passer. On vous donne la synthèse de ce que l'on a fait. »

Mme PAULINO : « La facture de gazole a augmenté en moyenne de 18.3 %. On l'a fait par rapport au prix moyen du litre. La facture GNR, 27 % toujours prix moyen au litre, sur l'année. »

M. DERRIEN : « GNR, c'est tout ce qui sert pour les équipements de tondeuse, etc. Le fuel, etc. »

Mme PAULINO : « En revanche, la facture TOTAL pour le « sans plomb » n'a pas été comptabilisée parce que c'est très complexe. On les a mais on n'en n'a pas tenu compte, ce n'est pas énorme la différence. Sachant que la consommation de gazole représente 64 % de la facture totale carburant et que la facture GNR représente 36 %, le prix moyen pondéré du litre de carburant a augmenté de 21,43 %. Concernant la flotte de véhicules, elle était composée de 44 véhicules dont 4 au gaz en 2017. En 2018, le compresseur gaz est tombé en panne en début de l'année ; coût des réparations : 12 000 euros, achat en neuf : 14 000 euros, on n'a pas réparé. Nous avons fait le choix d'utiliser un autre carburant pour ces voitures-là. Ce qui porte en 2018 la flotte à 44 véhicules + 3 nouveaux : 2 IVECO et le DACIA de la Police, donc 47 véhicules. Ce qui représente une augmentation de la flotte de 17.5 %. »

M. DERRIEN : « On a considéré que les kilomètres avaient augmenté en proportion de l'augmentation des véhicules. Si vous voulez regarder tous les kilomètres, les uns après les autres, on a le descriptif détaillé. »

Mme PAULINO : « On les a. Enfin, on a le livret dans chacune des voitures. Donc, on a considéré que le nombre de kilomètres avaient augmenté d'autant,  $21.43 \% + 17.5 \% = 38.93 \%$ , auxquels on devrait ajouter les factures TOTAL non comptabilisées dont je vous parlais tout à l'heure. Conclusion : la flotte a augmenté, le prix du carburant a flambé. C'est donc bien l'augmentation du carburant qui est en cause. Pas de suspicions à avoir, ni sur l'inscription budgétaire de 2018, ni sur celle de 2019. »

M. DERRIEN : « Voilà les grands chiffres que l'on a trouvés. Avez-vous des remarques sur ce point-là ? »

M. DUCHAUSSOY : « Simplement, bien sûr qu'il y a eu une hausse des prix du carburant, tout le monde le sait bien, on sait d'ailleurs ce que cela a provoqué. Je pense que dans une collectivité comme la nôtre, il y a autre chose que la hausse des prix du carburant pour se rendre compte de l'évolution de la consommation, c'est l'évolution du nombre de litre de carburant tout simplement. Voilà. »

M. DERRIEN : « Mais c'est à partir du nombre de litres consommés qu'on a trouvé 18.2 %. Le carburant, c'est ce qu'on vous a dit, n'a augmenté que de 18 % dans l'analyse qu'on a faite. Le reste, c'est une augmentation du nombre de kilomètres et de la flotte, bien sûr. »

Mme DUCHAUSSOY : « Moi, je ne suis pas convaincue par vos explications. »

M. DERRIEN : « Ce n'est pas grave. Là, Madame, juste pour vous dire que tous les livres sont à votre disposition. Vous pouvez venir faire l'analyse en détail. Cela ne nous gêne pas du tout. Mais cela va vous demander du temps parce que c'est la compilation de beaucoup de données. »

Mme DUCHAUSSOY : « Je voudrais savoir, les 3 nouveaux véhicules dont vous parlez, c'est en 2018 ? »

Mme PAULINO : « Oui. »

Mme DUCHAUSSOY : « 3 véhicules d'un seul coup, en 2018 ? Il n'y en a pas 1 en 2017 ? C'est 3 ? »

Mme PAULINO : « Ce sont des véhicules d'occasion, qui ont remplacé des véhicules qui sont partis à la casse. On les a complètement sortis de la flotte car ils ne passaient plus au contrôle technique. »

Mme DUCHAUSSOY : « Donc, ils ont remplacé d'autres véhicules ? »

M. DERRIEN : « Oui, sauf la Police. »

Mme PAULINO : « Oui, sauf la Police. »

M. DERRIEN : « La Police Municipale a eu un nouveau véhicule qui est revenu aux Services Techniques. »

Mme PAULINO : « Ce n'est pas le même nombre puisque le carburant a changé, on est passé sur 4 véhicules du gaz au gazole. Donc, cela fait bien une augmentation de litres de gazole sur 4 véhicules supplémentaires, plus les 3 qu'on a acheté. »

M. DERRIEN : « 4 véhicules supplémentaires, cela fait 10 % de kilomètres en plus. »

Mme DUCHAUSSOY : « Donc, ils ne roulent plus du tout au gaz ? »

Mme PAULINO : « Non puisque le compresseur est en panne. »

M. DERRIEN : « Attendez, vous avez... »

M. HAVARD : « Le DACIA n'est arrivé qu'au mois de juin. »

M. DERRIEN : « Attendez, on ne va pas discuter tout le conseil. Ce que je vous propose maintenant, on a fait rapidement les ordres de grandeur, si vous voulez du détail et vérifier que toutes les choses sont correctes, je vous encourage à venir nous aider à faire tout le détail. »

Mme GAOUYER : « J'ai une calculette, alors je prends le chiffre de 44, dedans vous dites qu'il y en a 4 au gaz, d'accord ? »

Mme PAULINO : « Oui, qui étaient. »

M. DERRIEN : « Qui étaient au gaz. »

Mme GAOUYER : « Qui étaient au gaz. Vous les avez abreuvés avec un autre produit que le gaz, donc on est toujours sur le chiffre 44. Vous dites qu'il y a des véhicules qui sont décédés et que vous en avez remplacés, donc le chiffre ne bouge pas, sauf un à la Police. D'accord ? Donc, je prends par rapport à 100 %, je divise par 44 et je multiplie par 45. Cela ne fait pas le chiffre que je viens d'entendre. »

M. DERRIEN : « Si, pour calculer la consommation et le nombre de kilomètres fait avec du gazole. Il faut savoir que la différence entre le gaz et le fuel est très importante. J'ai passé le calcul. »

Mme GAOUYER : « J'aimerais que vous redisiez cette phrase à l'aune de ce que je viens de démontrer. »

M. DERRIEN : « On en a 4 qui sont passés au gazole, on a considéré qu'ils ne consommaient pas. Vous avez 1000 fois raison. Cela fait 4 de plus, 2 nouveaux... »

Mme GAOUYER : « Non, ce n'est pas ce que vous m'avez dit. Vous avez dit 44 dont 4 au gaz. Donc, le chiffre 44 est toujours le bon. »

M. DERRIEN : « Plus 2 + 1. »

Mme GAOUYER : « Plus 1 mais pas + 2. »

Mme DUCHAUSSOY : « S'il vous plaît, si vous voulez, l'augmentation, en réalité, elle est de 24 000 euros pour un an. Donc, ces 24 000 euros, cela représente 2 000 euros par mois pour ces 4 véhicules au gaz qui sont passés au gazole. Donc, 2000 euros par mois pour les 4 véhicules au gaz ? C'est énorme. Je ne sais pas, mais regardez, par rapport à l'augmentation qui... »

M. DERRIEN : « Donc, manifestement, vous ne nous croyez pas. Moi, je pense simplement qu'il y a une augmentation du nombre de kilomètres. Pour trouver l'augmentation du kilomètre, il nous faut des heures de travail. Il y a 2 solutions : vous venez nous aider à le faire. Je refuse que les agents fassent la somme de tous les petits bons, etc...des kilomètres. Les gens du service technique bossent, je peux vous l'assurer. Pourquoi vous posez ce genre de questions ? Parce qu'il y a de la suspicion tout de même. Non ? »

Mme DUCHAUSSOY : « Non, pas du tout, c'est une dépense énorme supplémentaire. »

M. DERRIEN : « Ce qu'on vous dit, c'est qu'on a fait le calcul, il y a à peu près 18 ou 19 % d'augmentation qui est liée au prix et le reste est lié au nombre de kilomètres. Le nombre de kilomètres adapté à un véhicule supplémentaire et adapté à 4 véhicules qui tournaient au gaz avant et qui tournent maintenant au gazole. Il doit y avoir une différence de trois, entre le prix du gaz et le prix du fuel. Voilà, alors on arrive dans des ordres de grandeur qui sont à peu près ce que vous avez constaté dans les différences de prix. »

Mme BRIFFARD : « Mais au nombre de litres, .... (Inaudible)... cela doit correspondre ? »

M. DERRIEN : « C'est au global. »

Mme BRIFFARD : « Oui, on a l'impression de ne pas avoir des explications nettes. »

M. DERRIEN : « Pour avoir une explication nette, il faudrait que l'on fasse la somme des kilomètres de tous les véhicules, on ne l'a pas. »

Mme BRIFFARD : « Tous les véhicules ne sortent quand même pas tous les jours ? »

M. DERRIEN : « Ils sortent tous les jours. »

Mme BRIFFARD : « Oui, je sais bien, mais enfin... , ça arrive, je ne sais pas (Inaudible). »

M. DERRIEN : « Vous savez 18 %, ça ne fait pas beaucoup ! Attendez, une augmentation du nombre de kilomètres de 20 %, ce n'est pas énorme. Ce n'est pas énorme. Cela veut dire que quelqu'un qui fait 2 kilomètres dans la journée, en fait 2.20 kilomètres, de 10 %. 2.40 kilomètres. Ce n'est pas énorme. Et en ville, ce n'est pas énorme d'avoir un écart de 20 % sur le nombre de kilomètres parcourus par les Services Techniques, enfin, voyons. Il faut être raisonnable. »

M. ECREPONT : « Par contre, Monsieur le Maire, il ne faut pas comptabiliser les véhicules gaz qui sont passés à l'essence, pas au gazole. »

M. DERRIEN : « Cela revient au même, c'est le même prix, c'est les mêmes prix. Non, pour moi, si vous voulez, l'augmentation du nombre de kilomètres, si vous considérez qu'il y a 40 % d'augmentation sur la facture, si vous en mettez déjà 20 % au coût du gazole, vous en mettez 20 % facilement au nombre de kilomètres. Je suis désolé, ça ne me paraît pas énorme de dépasser de 20 % le nombre de kilomètres. Surtout sur nos petits parcours. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur, le Maire, il n'y a ni mauvais procès, ni suspicions de notre part, mais vous comprendrez que tout le monde s'interroge. Je suis certain, que même vous, vous vous êtes interrogé. Une telle augmentation sur un poste, vous imaginez si tous les postes dérapent de cette façon-là ? On va où ? »

M. DERRIEN : « Moi, ce que j'ai regardé c'est que les 11 millions et quelque ne changeaient pas trop. Donc, tous les postes n'ont pas dérapé de 30 % à 40 %, Monsieur DUCHAUSSOY, voyons. »

Mme DUCHAUSSOY : « S'il vous plait, Monsieur le Maire, sur le poste "gaz", on a économisé combien ? »

M. DERRIEN : « Très peu, parce qu'en fait, le coût du gaz est très faible. Je ne l'ai pas pris en compte. Attendez, on n'a pas fait un calcul détaillé. Si vous voulez, sur un budget de onze millions huit cent mille et quelques ; je ne vais pas passer des heures, ni les agents, à regarder ce qui s'est passé sur 20 000 euros. Alors que je trouve que c'est assez logique. Personnellement, moi qui vois et qui travaille avec les agents tout le temps, je me suis dit 20 % d'augmentation de la facture de carburant, de là, elle est incontestable, vous ajoutez



20 % à 2 kilomètres en plus et ça, je peux vous l'assurer, ça peut être facilement fait. Où est le problème ? Où est le problème ? »

Mme GAOUYER : « Monsieur, vous avez l'air de dire qu'on est avec des chaussures qui ont des clous et qui sont lourdes à lever et qu'on n'est pas bien malin, mais je remarque quand même, je n'étais pas là au précédent conseil mais la question a été posée. C'était il y a un mois ! Il aurait été très simple de nous envoyer une note avant le conseil puisque c'est un problème lié au compte administratif 2018. Je trouve que sur la méthode, une nouvelle fois, nous ne sommes pas considérés. »

M. DERRIEN : « On peut passer aux questions ? On a fait les moyennes. Cela a été voté au compte administratif, cela a été évoqué. Si, si, cela a été évoqué. Je reviens sur le budget, est-ce qu'il y a des questions complémentaires par rapport à celles que l'on a traitées, au moment de la commission ? On est bien sur le Budget Ville. »

Mme PETIT : « Mais on est toujours sur le fonctionnement ou sur l'investissement ? »

M. DERRIEN : « Non, pour l'instant, on est sur le fonctionnement. »

Mme PETIT : « D'accord. »

M. DERRIEN : « Je n'ai parlé d'ailleurs que du fonctionnement. »

Mme PETIT : « Mais oui. »

M. DERRIEN : « Recettes et dépenses. »

Mme GAOUYER : « Page 5, j'aimerais qu'on évoque le Centre des Fontaines. On voit qu'il y avait 57 800 euros au Budget Primitif de 2018, que vous en mettez 55 000. Le Centre des fontaines a fait une demande de subvention exceptionnelle en fin d'année, chose qui ne nous a pas été présentée au conseil municipal. Le centre n'a plus de ressources. On va continuer le plan de licenciement et peut-être qu'on fermera la porte d'ici la fin de l'année ? C'est un centre qui est à caractère populaire, en tout cas dans ses activités. Ce centre travaille beaucoup de jours dans l'année par rapport à d'autres associations qui font de l'animation. On a vu que la Com de Com a pris la compétence, qu'elle subventionne à hauteur des fréquentations, alors que dans son statut elle doit mettre en place des activités. Le Centre des Fontaines, si la chose n'a pas plu aux jeunes, pas forcément à un grand nombre, donc manque de ressources alors que le personnel a été embauché pour la tâche. Bientôt ils ne pourront plus garder le personnel si on ne se penche pas sur leur situation. »

M. DERRIEN : « Alors, on se penche sur la question. On verra au moment des subventions que dans la partie subventions exceptionnelles on a réservé 10 000 euros supplémentaires pour le Centre des Fontaines. Et puis le dossier est en cours d'examen. Je peux vous garantir que, concernant ce que vous avez cité, cela me préoccupe aussi, face au licenciement de personnel. Donc, pour moi, je ne l'envisage pas, je parle des permanents, après les contrats aidés ou les contrats à durée déterminée c'est un autre débat. Mais pour les contrats qui sont là depuis de nombreuses années, vous comprendrez bien et je suis d'accord avec vous, que le problème de licenciement sera à évoquer pour ces personnes-là. Pas de soucis de ce côté-là. Concernant le budget, vous avez les chiffres et dans les subventions exceptionnelles qui sont prévues, on a aujourd'hui 10 000 euros potentiels

pour le Centre des Fontaines. D'ailleurs, je crois savoir que l'on a libéré 10 000 € récemment pour la partie trésorerie. Voilà la réponse que je peux vous faire, au moment du budget. »

Mme GAOUYER : « C'est insuffisant. »

M. DERRIEN : « C'est un problème que l'on a à traiter, tous ensemble, voilà. »

Mme GAOUYER : « Mais regardez, depuis le début de votre mandat, toutes les coupes sombres qui ont été faites. On va arriver à un point catastrophique. Je vous rappelle que c'est une association qui a été montée vers les années 1968. »

M. DUCHAUSSOY : « 1967. »

Mme GAOUYER : « 1967, vous êtes mieux au fait que moi. Que cette association a répondu à de nombreuses attentes, qu'elle est ouverte en journée alors que d'autres centres ne sont ouverts que le mercredi, voire les vacances. Cela fait forcément du temps de personnel qui n'est pas toujours rentable au sens dont on vous a souvent entendu parler, de rentabilité. »

M. DERRIEN : « Pas dans ce domaine-là. Pas quand il y a des emplois en jeu. »

Mme GAOUYER : « Oui, c'est très bien ce que j'entends là, cela me satisfait, mais ce n'est pas ce que j'avais entendu précédemment. Quand il y a eu le départ de la personne qui faisait fonction de directeur. On arrive, qu'on atteint l'os. Et c'est de l'animation, c'est-à-dire que c'est pour de la rencontre, pour les familles, pour les adolescents. On parle de créer de l'activité sans arrêt pour les adolescents pour ne pas les voir errer, voire dévier, peut-être. Et notre jeunesse doit perpétuellement être notre motif, parce que ce sont nos adultes de demain. »

M. DERRIEN : « On est d'accord, Madame GAOUYER, c'est pour cela que je vous dis qu'on va regarder, avec attention, ce problème du Centre des Fontaines. Moi, je le connais, on a les chiffres, on discute avec la présidente et l'état-major. Cela demande quand même beaucoup d'examen. Il faut regarder, si vous voulez, c'est de l'argent public que l'on met, il faut que l'argent public serve correctement. Alors le Centre des Fontaines a aussi cette part, ce n'est pas de sa faute, avec la Com de Com. Mais bon, je ne vais pas me défilier derrière la Com de Com, le problème nous appartient. »

Mme GAOUYER : « D'accord, mais cela fait 4 ans que vous désossez. »

M. DERRIEN : « Je n'ai pas l'impression. »

Mme GAOUYER : « Vous n'avez pas l'impression ? »

M. DERRIEN : « Non, la subvention n'a pas beaucoup été modifiée sauf le départ de la personne qui était, que je payais, que nous payons à la MJC. »

Mme GAOUYER : « Oui, mais c'était la convention que vos prédécesseurs avaient négociée. Vous, vous avez décidé de couper. On fonctionnera sans ça, on fonctionnera sans être dans le réseau des Maisons des Jeunes. »

M. DERRIEN : « Dans le réseau des... »

Mme GAOUYER : « C'est un choix que vous avez fait ! »

M. DERRIEN : « Dans le réseau des MJC, ils ne rendaient pas beaucoup de services, désolé. Mais on ne va pas discuter. Moi, ce que je vous propose c'est de traiter ce point de MJC dans le cadre de la MJC, pas dans le cadre d'aujourd'hui, dans lequel on est sur le budget. »

Mme BRIFFARD : « Moi, je voudrais juste ajouter par rapport à la demande de subvention exceptionnelle qui avait été faite en fin d'année dernière. Pour le budget cette année, cela a été reporté et vous savez très bien que la somme de 10 000 € sera juste. Vous vous êtes engagé sur 10 000, est-ce qu'on peut espérer en cas de grands problèmes ... ? »

M. DERRIEN : « Je ne vais pas espérer, n'espérez pas d'argent. On trouvera la solution ensemble pour ne pas qu'il y ait de licenciement des personnes qui sont présentes aujourd'hui au Centre des Fontaines. C'est à ça que je m'engage avec vous, c'est de trouver de bonnes solutions et qui conviennent bien sûr au Centre des Fontaines aussi. »

Mme BRIFFARD : « Mais les 10 000, on peut quand même les espérer ? »

M. DERRIEN : « Bien sûr c'est ce que je viens de vous dire. »

Mme GAOUYER : « Le personnel est au courant que cela se passe mal. Une partie du personnel cherche du travail. Une partie du personnel est à cran. Cela fait 4 ans que cela dure, qu'ils sont serrés. Aujourd'hui, il n'y a plus de fonds à la Maison des Jeunes. Il n'y a plus de marge de manœuvre. 4 ans ! »

M. BARBIER : « Juste pour aller dans le sens de mes camarades, on aurait aimé que dans le budget, peut-être, que cette subvention exceptionnelle, elle soit dans la subvention de fonctionnement ? »

M. DERRIEN : « Non, je ne suis pas d'accord. »

M. BARBIER : « Non, mais d'accord, mais moi non plus, je ne suis pas d'accord avec vous, voilà. Notre groupe aurait aimé que ce signe soit inscrit. »

M. DERRIEN : « Supposez que l'on trouve d'autres solutions sans financement, d'autres organisations, ce n'est pas la peine aujourd'hui de les inscrire dans le marbre. Pour moi, la subvention de fonctionnement et c'est pour cela qu'on n'y touche pas depuis 4 ans, je crois qu'il faut rappeler les choses, c'est pour le fonctionnement, une subvention exceptionnelle c'est pour des motifs exceptionnels. A un moment donné, le Centre des Fontaines, en ce moment, traverse une situation difficile, je le conçois, mais il n'y a pas que des dépenses à augmenter, on peut aussi chercher à augmenter les recettes. Je ne dis pas que c'est simple. Mais la subvention exceptionnelle, c'est pour le moment, cela ne veut pas dire qu'un jour elle ne se transformera pas. Pour l'instant, dans les subventions de fonctionnement, la stratégie que je vous ai proposée dans les budgets, c'est de conserver les mêmes sommes d'une année sur l'autre. Sachant que les recettes n'augmentent pas. »

Mme GAOUYER : « Alors je vais me permettre une remarque qui va tout à fait vous déplaire ; tout à l'heure nous étions sur le point "essence", il y avait une différence de 23 000 euros. Si je prends le chiffre du compte administratif 2017, c'était 56 000 euros, là ont été dépensés 79 000 euros. Il est plus petit que ce que l'on vous réclame. Il est plus gros que ce que l'on vous réclame. D'accord ? Ça ne vous effraie pas pour l'essence mais là pour la Maison des Jeunes, cela vous effraie. Et c'est du service aux gens ! »

M. DERRIEN : « Cela ne m'effraie pas. Cela veut dire que quelque part, il y a l'explication, il faut la comprendre parce que votre explication n'est pas non plus satisfaisante. On a fait des efforts pour le Centre des Fontaines, sur l'Auberge de Jeunesse, sur un certain nombre de choses. Il y a peut-être un problème aussi de tarifs. Il n'y a pas que les gamins. Il y a aussi des activités au Centre des Fontaines. Il faut que l'on décide tous ensemble, si elles ne sont pas équilibrables, elles ne sont pas équilibrables. Il y a peut-être des choses à regarder. Jusqu'ici, je ne me suis jamais préoccupé, je ne suis jamais intervenu personnellement et ni l'équipe, dans les dépenses du Centre des Fontaines. »

Mme GAOUYER : « Je vous rappelle quand même, que dans les élus de la Mairie, un certain nombre siègent de droit à la Maison des Jeunes, ce qui n'est pas le cas des autres associations, que je sache. Que le président n'est pas élu à vie, comme dans certains autres endroits. C'est quand même quelque chose d'important, c'est-à-dire, que vous pouvez y faire les pratiques que vous souhaitez et non pas faire baisser, baisser, baisser, baisser, restreindre, baisser, restreindre. »

M. DERRIEN : « Je n'ai pas fait ça. Vous pouvez dire ce que vous voulez Madame GAOUYER. »

Mme GAOUYER : « Oh oui, je peux vous en faire la démonstration, je ne l'ai pas amené là. »

M. DERRIEN : « Vous jonglez avec la Com de Com et avec le passage à la Com de Com. »

Mme GAOUYER : « Ah oui ! Bien sûr, je jongle. »

M. DUCHAUSSOY : « Le problème du Centre des Fontaines, moi je vais vous l'expliquer comme je le vois, il est très simple. Le problème du Centre des Fontaines, c'est que pendant que nous étions en campagne électorale en 2013 à 2014, j'ai dit à Monsieur DERRIEN que c'était quelque chose dont il fallait absolument s'occuper parce que pour moi, c'était un outil important pour la Municipalité. D'accord ? Et Monsieur le Maire ne s'en est jamais préoccupé, ça ne l'intéresse pas, voilà la raison ! »

M. DERRIEN : « Je vais refaire un peu d'histoire, Monsieur DUCHAUSSOY, si vous me le permettez. Quand on a été élu, vous m'avez garanti d'ailleurs avec Monsieur RICHARD qui est à côté de vous, que vous trouveriez un président pour le Centre des Fontaines. »

M. RICHARD : « Parlez pas en mon nom, s'il vous plait. Ne parlez pas en mon nom. Justement, vous avez des problèmes de mémoire, faites gaffe à vos notes. »

M. DERRIEN : « Je parle pour les deux. »

M. RICHARD : « Vous n'avez pas le droit. »

M.DERRIEN : « Oh si ! »

M. RICHARD : « Non ! Vous dites n'importe quoi ! »

M. DERRIEN : « Effectivement, le président, on ne l'a pas trouvé, vous ne l'avez pas trouvé et je l'ai su la veille ! »

M. DUCHAUSSOY : « C'est bien vous qui avez reçu différentes personnes pour prendre la Présidence du Centre des Fontaines ? Et ces différentes personnes ont toutes décliné compte tenu de votre enthousiasme vis-à-vis du Centre des Fontaines. »

M. DERRIEN : « Mon Dieu ! Bon. Est-ce que vous avez, avez-vous d'autres remarques pour le Centre des Fontaines pour le budget ? Mais rassurez-vous, je ne vais pas laisser ce dossier comme ça. Parce que je me suis engagé devant vous, sur l'aspect licenciement, à traiter ça avec beaucoup, beaucoup d'attention. »

Mme GAOUYER : « Mais quand, Monsieur ? Cela fait 4 ans que la sonnette d'alarme est tirée. »

M. DERRIEN : « Non, non, cela ne fait pas 4 ans. »

Mme GAOUYER : « 2 ans très très fort, très très fort, je suis atterrée ! »

M. DERRIEN : « Le problème c'est qu'il n'y a pas les recettes escomptées par rapport aux jeunes qui viennent dans les ALSH, vous le savez bien. »

Mme GAOUYER : « Je vais prendre un exemple qui va... Pardon ? Quelqu'un voulait parler ? Une toute petite chose à dire ; l'auberge de Jeunesse, elle reçoit beaucoup de monde, elle reçoit des autobus. C'est le seul endroit qui peut se permettre de recevoir des autobus en ce moment à la Ville d'Eu, avec des nuitées, ils font des petits déjeuners. Tout ce qui est servi pour les petits déjeuners, est acheté à des commerçants de la Ville d'Eu. C'est-à-dire que vous avez de l'activité générée par l'Auberge de Jeunesse. Vous n'avez qu'à regarder la ligne des coûts de ce que l'on sert aux gens qui viennent à l'Auberge de Jeunesse et là vous avez un chiffre qui est dépensé à la Ville d'Eu. »

M. DERRIEN : « Vous avez regardé tout ce que l'on a fait pour l'Auberge de Jeunesse avec les mises aux normes des bâtiments et des sanitaires et tout ? »

Mme GAOUYER : « Non, non, Monsieur, non. »

M. DERRIEN : « Ne dites pas que la ville n'a pas dépensé ! »

Mme GAOUYER : « Ce n'est pas recevable ce que vous dites. »

M. DERRIEN : « Ah bon ? »

Mme GAOUYER : « Parce que c'est un bâtiment qui est la propriété de la Mairie. Donc, c'est à la Mairie de faire ! »

M. DERRIEN : « Pour les sanitaires ? À refaire les sanitaires, à refaire tout ? »

Mme GAOUYER : « Même les sanitaires ! Même les sanitaires, c'est au propriétaire. C'est au propriétaire ! »

M. DERRIEN : « Il fallait le faire avant, alors. »

Mme GAOUYER : « Oui, il y en a eu des parties de faites, mais pas assez. »

M. MAXENCE : « Vous avez une idée du taux d'occupation de l'Auberge de Jeunesse ? »

Mme GAOUYER : « J'ai vu les chiffres, oui. »

M. MAXENCE : « Je vous demande l'idée, je vous demande les chiffres. »

Mme GAOUYER : « Je ne l'ai plus, je ne l'ai pas là, parce que je n'ai pas amené la fiche de l'Auberge de Jeunesse, mais... »

M. MAXENCE : « Il est consternant ! »

Mme GAOUYER : « Ah oui ? Et bien, Monsieur, je vais vous demander, dans vos prochaines vacances ... »

M. MAXENCE : « Il est à 17 %, Madame. »

Mme GAOUYER : « Monsieur, je vais vous demander... Il n'est pas à 17 %, vous devriez revoir vos chiffres parce que le chiffre que j'avais vu était au-delà de ça. Mais il est sur des jours où il ne fonctionne quasiment pas et il est sur des moments où il est surbooké parce que tout le monde ne vient pas à la Ville d'Eu n'importe quel jour de l'année. Vous vous en doutez bien. Et demandez aux hôteliers du coin à combien est leur taux d'occupation. Non, comparez le comparable parce que là, cela peut être des... Là, on a eu 5 jours de suite un autobus de garé. Vous voyez ça, en ce moment. Non, faites attention, non, non. On peut faire une réunion sur le sujet. On peut. »

M. DERRIEN : « Ça, il faut la faire. »

M. MAXENCE : « Je vous adresse les mêmes réserves Madame, faites attention également à ce que vous dites, aussi. »

M. DERRIEN : « Madame GAOUYER. »

M. MAXENCE : « Vous croyez que 17 % cela satisfait quiconque ici ? »

Mme BRIFFARD : « Je ne peux pas vous laisser dire ça. C'est vraiment une moyenne à 365. Vous savez les chiffres, vous le savez très bien, on leur fait dire ce qu'on leur fait dire. Non, non. »

M. MAXENCE : « C'est valable pour ce que vous dites aussi. »

Mme GAOUYER : « Monsieur MAXENCE, ce que je voulais... »

M. MAXENCE : « Vous pouvez me laisser parler un peu, aussi ? Merci Madame. Ce que je veux dire, c'est que cela ne satisfait personne. Ni vous, ni personne au conseil municipal. Il y a tout un tas de recherches qui ont été faites pour augmenter justement ce taux d'occupation. Seulement, il faut faire des démarches, démarches qui ne sont pas faites. »

Mme GAOUYER : « Oh, c'est très bien ! »

M. RICHARD : « Monsieur MAXENCE, vous n'êtes pas élu au Centre des Fontaines ? »

M. MAXENCE : « Bien sûr que si. »

M. RICHARD : « Bon, ben alors, pourquoi vous attendez aujourd'hui pour faire cette proposition ? »

M. MAXENCE : « Il y a longtemps que je l'ai faite. »

M. RICHARD : « Je ne sais pas, mais il faudrait vous en mêler davantage, je pense. »

Mme GAOUYER : « Nous, on parle de ce que l'on connaît, on est d'accord ? Au Centre des Fontaines, il y a des chambres avec plusieurs lits. »

M. MAXENCE : « Ne confondez pas le Centre des Fontaines et l'Auberge de Jeunesse, s'il vous plaît. »

Mme GAOUYER : « Excusez-moi, vous avez raison. Reprenez moi, vous avez tout à fait raison. J'étais sur l'Auberge de Jeunesse et je vais y rester. A l'Auberge de Jeunesse, il y a des chambres, là ma phrase est bonne ? »

M. DERRIEN : « Oui. »

Mme GAOUYER : « Si... »

M. MAXENCE : « La dernière fois, on m'a dit que je manquais de respect. Je peux prendre cela de la même façon ? »

Mme GAOUYER : « Dans ces chambres, quand il y a une personne, on ne met pas quelqu'un qui n'est pas en lien avec cette personne. Et voilà ! Et voilà, c'est ça qui plombe ! »

M. DERRIEN : « On le sait. »

Mme GAOUYER : « Bon, alors, comparons le comparable ! »

M. MAXENCE : « Pas exclusivement, Madame, pas exclusivement. »

M. DERRIEN : « Le Centre des Fontaines est un réel problème, je suis d'accord. Je me suis engagé à le traiter avec vous, avec l'équipe du Centre des Fontaines, vous aussi si vous



le souhaitez, cela m'est égal. C'est un vrai problème. Et de toute façon, je me suis engagé, je le répète, au point de vue licenciement, à regarder et à éviter bien entendu tout licenciement. On l'a évité, jusqu'ici. »

Mme GAOUYER : « C'est impressionnant. »

M. DERRIEN : « Oui, mais ce qui est difficile, Madame, c'est aussi le nombre... Attendez, il faut regarder, vous qui faites attention depuis le début, vous me le répétez, à l'utilisation de l'argent public, il faut faire attention à l'utilisation de l'argent public. »

Mme BRIFFARD : « On est d'accord Monsieur le Maire, mais vous savez très bien que le problème vient, quand on nous a donné la répartition, on savait très bien que nous au Centre des Fontaines, en gardant les ados, on perdait énormément d'argent puisque l'on fonctionnait avec les ALSH. C'était là une des ressources que nous avons perdues, vous le savez, à l'époque, on vous avait alerté. Regardez autour, c'est bien la seule qui a perdu et je ne voudrais pas vous mettre en garde, mais ce n'est pas terminé. »

M. DERRIEN : « Et c'est bien pour ça qu'il faut trouver une solution. Pour l'instant, le Centre des Fontaines a son financement pour assurer les salaires. On a peu de temps pour mettre en place une nouvelle stratégie, mais il faut la mettre en place. Mais ce n'est pas que de donner de l'argent de la Municipalité, c'est aussi se mettre d'accord sur l'avenir et comment on construit l'avenir et là je tiens à y participer. »

Mme GAOUYER : « Alors j'espère que nous serons conviés aux réunions. »

M. DERRIEN : « Je viens de vous le dire, avec vous. »

Mme GAOUYER : « Parce que, j'ai quand même ouï dire qu'il y a eu une réunion sur le handicap. Vous n'avez pas été invitée ? Vous avez été invité ? »

M. DERRIEN : « Tout le monde a été invité ? »

Mme GAOUYER : « Je n'ai pas été invité. Voilà, merci ! »

M. DERRIEN : « Mais ceux de la Commission. »

Mme GAOUYER : « Et alors ? On a un membre ? Merci ! »

M. RICHARD : « Je pensais qu'il était convenu que tout le conseil municipal devait être informé de ces commissions ? On avait voté pour. »

Brouhaha

Mme BOUQUET : « Je pense que l'on ne parle pas de la même commission. Je suis en train de vérifier. À propos de commission, j'ai réuni 2 commissions la semaine dernière ; nous étions 3 sur la première, enfin 4, non 5 avec Mme RODIER et 4 sur la deuxième. Voilà. »

Mme GAOUYER : « Qu'est-ce que cela veut dire ? Que vous n'êtes pas assez suivie ? »



M. DERRIEN : « Non, non. »

Mme BOUQUET : « Je veux dire que l'on a réuni des commissions et que l'on a eu beaucoup d'absences et pas d'excuses. Je ne sais pas ce qui s'est passé. »

M. DERRIEN : « On regarde la liste d'invités. »

Mme BRIFFARD : « Madame BOUQUET, par rapport à ce que vous venez de citer, on avait demandé que les suppléants soient informés d'office parce que là, ce qu'il vient de se passer, c'est que le titulaire ne pouvait pas mais il n'a pas pu transmettre le message. »

Mme GAOUYER : « Jusqu'à présent, vous avez ... »

M. DUJEANCOURT : « Parce que je suis commerçant et que je ne peux pas prévoir si je vais avoir de l'activité. Je pensais pouvoir m'échapper mais je n'ai pas pu et après il était trop tard pour pouvoir prévenir mon suppléant. Voilà. »

Mme BRIFFARD : « Aujourd'hui, l'invitation, d'office, voilà, j'aurais...»

Mme GAOUYER : « Depuis 1 mois que vous avez mis en place cela, j'ai reçu pour mon information, une information sur la commission jumelage, je n'en ai pas reçu d'autres ! Cela veut dire, c'est neuf et ce n'est pas encore rentré dans les tuyaux ! »

Mme PETIT : « J'étais à cette commission jumelage, nous étions très peu nombreux, effectivement. Je crois que nous étions 3 et curieusement 3 personnes de l'opposition. Personne de la majorité. Et j'ai été très étonnée. On ne pouvait pas discuter puisqu'il n'y avait personne hormis Madame BOUQUET qui a même dit à un moment qu'elle n'était pas au courant de cette commission. »

Mme GAOUYER : « Madame PETIT. Je suppose que comme c'était le jumelage, il y avait un prof d'allemand qui était présent ? »

Mme PETIT : « Oui. »

Mme GAOUYER : « Et il a vu ça ? »

Mme PETIT : « Oui. Malheureusement. »

M. DERRIEN : « Je vous rappelle que l'on est sur le Budget. »

Mme VANDENBERGHE : « Idem pour la deuxième commission, nous étions avec Madame DUCHAUSSOY et moi-même où rien n'a été, à part, Madame la Directrice du Théâtre qui nous a proposé. On doit nous reconvoquer pour nous proposer de nouvelles pièces. Le soir, on a peut-être d'autres choses à faire que de perdre son temps. »

Mme BOUQUET : « On a quand même fait un point sur le Théâtre, c'était l'ordre du jour. C'est un point sur le Théâtre et sur la nouvelle convention. C'est bien ce que l'on a fait. »

Mme VANDENBERGHE : « Oui, d'accord, mais sur la commission, les agents chargés du dossier reviendront une autre fois... »

Mme BOUQUET : « Oui, parce que l'ordre du jour, c'était uniquement sur l'activité du Théâtre. »

Mme VANDENBERGHE : (Inaudible)

Mme BOUQUET : « Non, ce n'était que sur le Théâtre, l'ordre du jour de cette commission, uniquement sur le Théâtre. »

Mme BRIFFARD : « Et alors l'explication, pourquoi on n'a pas eu de convocation ? »

Brouhaha

M. DERRIEN : « En fait, on est au Budget, si vous voulez, on reparlera du handicap tout à l'heure parce que d'après ce que l'on me dit, le but de cette réunion était de faire une restitution du bureau d'études qui a fait le bilan de ce qui restait à faire. Donc, je suis en train de regarder si c'était nommément désigné une commission. J'ai l'impression qu'il y a eu confusion. On n'a pas invité de commission, on a invité des gens pour écouter ce que nous disait le bureau d'études. Sur la commission handicap, il y a 2 choses ; aujourd'hui on est interrogé par la Préfecture pour faire un rapport sur ce qui a été fait. Donc, on s'est fait aider d'un bureau d'études pour faire le rapport. Et d'ailleurs, vous avez été informés. Je regarde simplement dans les mails, avec Madame BOUQUET, si l'invitation était au titre d'une commission. Bon, je voudrais revenir au budget quand même, parce que c'est un point important. »

M. HAVARD : « Parlez un peu plus près du micro. »

M. DERRIEN : « Oui, oui. Je voudrais revenir au budget. Ma position a été claire sur le Centre des Fontaines. Je la répète, il y a un réel problème financier, on le sait, il est identifié. Je viens de vous dire que dans la partie des attributions des subventions exceptionnelles on avait mis un chiffre de 10 000 euros pour construire la subvention. Donc, cela veut dire que l'on y pense. Que le problème ne sera pas résolu mais que pour ça, ce n'est pas que de la distribution d'argent, il faut peut-être que l'on en discute ensemble, mais que l'on rediscute de la façon dont on voit l'avenir du Centre des Fontaines. Il faut mettre en place quelque chose. Mais au point de vue licenciement, je répète ce que j'ai dit, je n'ai pas l'habitude de tenter du licenciement. Le conseil municipal l'a fait, je vous le rappelle. »

Mme GAOUYER : « Le conseil municipal n'a pas renouvelé un contrat. »

M. DUCHAUSSOY : « Comme vous l'avez fait vous-même pour des gens qui étaient en poste en contrat à durée déterminée depuis 10 ans ! Alors pour les leçons, il faudra revenir une autre fois s'il vous plait ! »

M. BARBIER : « Oui, ce n'était pas là-dessus que je voulais intervenir mais du coup... , effectivement, on n'a pas renouvelé le contrat parce qu'il n'y avait pas de travail de fait, voilà, ça c'est une chose. Pour le Centre des Fontaines, vous avez raison, ce n'est pas qu'une histoire d'argent, c'est aussi une histoire d'organisation. Mais, pour les suivre assez régulièrement, puisque je fais partie du bureau, comme vous l'avez dit tout à l'heure, pour avoir une projection, pour avoir plus de gens à l'Auberge de Jeunesse, pour avoir plus de

gamins, ados, qui viennent, ce qui est quand même pas mal. Parce que les activités, parce que voilà, lors des vacances de Pâques, je vous invite tous à partager toutes les activités, parce qu'on l'a fait, le Centre des Fontaines l'a fait aujourd'hui. Partageons, parlons de cela, mais cela demande du temps et eux, ils sont en gestion de quotidien, complètement tendu et il n'y a plus de direction comme il y en avait avant et c'est super compliqué. Vous savez ce que c'est qu'une direction ! »

M. DERRIEN : « Je reviens au budget. Avez-vous, en dehors du Centre des Fontaines, des questions particulières ? »

Mme GAOUYER : « Alors, je voudrais essayer de vous démontrer que nous sommes sur le budget primitif du fonctionnement. »

M. DERRIEN : « Oui. »

Mme GAOUYER : « Il me semble que nous venons de parler de fonctionnement. »

M. DERRIEN : « Bien sûr. »

Mme GAOUYER : « Moi, pas un instant, j'ai eu l'impression de sortir des clous, du sujet. Donc, on vous pose des questions sur le fonctionnement de la mairie pour réussir à savoir des choses. Réussir à savoir comment vous évoluez par rapport à ces choses, ces personnes, ces initiatives, avec le fait en même temps que, comme vous l'avez dit dans votre présentation, c'est votre dernier budget. Et que ce budget n'a pas le droit de créer des choses nouvelles. Puisque on est maintenant dans l'année pré-électorale. Voilà. Je parlais de fonctionnement. »

M. DERRIEN : « Avez-vous d'autres remarques sur le budget ? »

M. DUCHAUSSOY : « Oui, j'en ai une à propos des subventions aux associations diverses, donc les subventions exceptionnelles, puisque que vous mettez une enveloppe de 37 683 euros. Et en fait, vous savez déjà que dans cette enveloppe, il y en a une partie pour la MJC, enfin pour le Centre des Fontaines, pardon. Ce qui voudrait dire, semble-t-il, que l'enveloppe ne fait pas en réalité ce montant-là ? Puisque vous en avez déjà une partie de bloqué. »

M. DERRIEN : « Elle n'est pas bloquée, je vous dis que l'on a construit l'enveloppe exceptionnelle à partir des informations que les associations nous ont communiquées. Les enveloppes exceptionnelles, c'est pour faire des opérations exceptionnelles dans l'année. Ce n'est pas pour augmenter la subvention de façon récurrente. Donc, je reviens sur le Centre des Fontaines, pour l'instant, l'augmentation demandée, je ne souhaite pas, je vous l'ai dit, la transformer en subvention récurrente pour le moment. »

M. DUCHAUSSOY : « On est bien d'accord, mais ce qui veut dire qu'en réalité, votre enveloppe de disponible pour des subventions exceptionnelles dans l'année elle est déjà, finalement, elle a été consommée pour partie. »

M. DERRIEN : « Elle a été établie avec toutes les informations qui nous sont revenues des associations, comme opération potentielle exceptionnelle dans l'année. »

M. RICHARD : « C'est-à-dire que les demandes de subventions exceptionnelles qui sont déjà arrivées sur votre bureau sont toutes intégrées dans les 37 000 euros ? »

M. DERRIEN : « Il y aura de l'arbitrage, après, normalement, c'est logique. »

M. RICHARD : « Non, ma question est claire : avez-vous pris l'ensemble des demandes de subventions exceptionnelles dans les 37 000 euros ? Oui ou Non ? »

M. DERRIEN : « La réponse est oui. »

M. DUCHAUSSOY : « Parce que si vous avez pris effectivement les demandes déjà arrivées, cela veut dire qu'il n'y a plus de disponible en fait pour le reste de l'année pour les autres associations ? C'est là le problème ! »

Brouhaha.

M. DERRIEN : « La réponse est claire, les 37 000 euros ont été construits par rapport aux informations que les associations nous ont communiquées. Elles connaissent bien la procédure maintenant. Toutes les associations savent que nous demandons, en début d'année, les opérations exceptionnelles qu'elles pourraient être amenées à faire dans l'année pour pouvoir les inscrire et on fait la somme pour la mettre en subvention exceptionnelle. Si l'opération se fait, elles peuvent l'avoir, si l'opération ne se fait pas, elles ne l'auront pas. Cela me paraît... je ne vois pas ce que vous discutez là-dessus. »

M. RICHARD : « Ce que l'on discute, c'est simplement que si là, vous avez mis les 37 000 euros correspondant aux demandes déjà réalisées... »

M. DERRIEN : « Elles ne sont pas déjà réalisées ! »

M. RICHARD : « Les demandes ! »

M. DERRIEN : « Les demandes. »

M. RICHARD : « Elles sont faites. »

M. DERRIEN : « Elles sont exprimées dans les demandes de subventions. »

M. RICHARD : « On est d'accord, donc les demandes sont bien exprimées, elles représentent 37 000 euros. Si toutes sont acceptées, les autres nouvelles demandes éventuelles qu'il peut y avoir en courant d'année seront toutes refusées ? C'est ça que vous dites ? C'est cela que je comprends. »

M. DERRIEN : « Non, je n'ai pas dit ça. J'ai dit que pour l'instant, on a construit cette partie exceptionnelle à partir des informations qu'on nous a communiquées en début d'année. »

M. DUCHAUSSOY : « En fait, ce qui veut bien dire qu'il ne restera rien de disponible en cours d'année pour une association qui aurait un problème, à un moment ou à un autre, et qui aurait besoin... »

M. DERRIEN : « Vous savez ce que ce sont des décisions modificatives de budget ? Il faut être raisonnable, cela peut arriver. Sur la masse d'argent, c'est comme ça qu'on fait le budget pour qu'on arrive à s'en sortir, c'est que quelque part, on conserve un peu de flexibilité. Si vraiment, il y a une opération exceptionnelle pour une association, on se posera des questions, d'abord, financièrement, comment on peut la traiter ? Et puis après on vous interrogera sur les solutions financières qu'on peut trouver pour cette subvention. Est-ce que j'ai été clair ? »

M. DUCHAUSSOY : « C'est ce que l'on voulait vous entendre dire, finalement. Que la porte n'était pas fermée. »

M. DERRIEN : « Bien sûr que non. »

M. DUCHAUSSOY : « Que l'enveloppe, on pourrait l'augmenter. »

M. DERRIEN : « Bien sûr. »

Mme BRIFFARD : « On a eu aussi un courrier qui nous a été adressé, à tous les conseillers municipaux, moi je l'ai eu en copie en tant que Président de l'OMS, par rapport à l'ASFE. Est-ce que leur demande a été prise en compte ? Est-ce que vous leur avez apporté une réponse ? »

M. DERRIEN : « La demande de l'ASFE n'aura pas de conséquence financière. Par contre il y a des choses qui étaient normales sur l'ASFE, on est en train de leur répondre, je ne suis pas sûr que cela n'ait pas été déjà fait ; sur la partie nettoyage, il n'y a aucune raison qu'elle soit traitée différemment des autres associations. On pourra prendre le nettoyage de la salle en plus. C'est déjà en cours, c'est déjà fait. »

Mme BRIFFARD : « On pourra avoir le courrier ? »

M. DERRIEN : « On ne l'a pas fait, encore. Je sais que je ne l'ai pas signé. Mais le nettoyage est déjà fait. »

M. RICHARD : « En fait, c'est une demande de modification de la convention ? On est d'accord ? »

M. DERRIEN : « Oui, bien sûr. On va voir l'avenant passer de toute façon. Dans la restitution ACTICAP, ce n'était pas la commission. On était invité, Madame BOUQUET l'a trouvée. Monsieur MAXENCE, Monsieur RAGUET, Monsieur PRIN, Monsieur ECREPONT, Madame DUNEUFGERMAIN, Madame THOMAS, Madame CAUCHY, Madame DUCHAUSSOY et Madame DESJONQUERES.

Mme DUNEUFGERMAIN : « Je m'excuse d'intervenir mais je n'ai pas eu de mail. »

M. DERRIEN : « Ce n'est pas grave mais vous étiez invitée. »

Brouhaha.

M. DERRIEN : « Ce n'est pas grave, nous on a la preuve... Arrêtez ! Attendez ! Soyons sérieux. On a la preuve que c'est parti. »

Mme DESJONQUERES : « Moi, je n'ai pas été invitée, personnellement. »

M. DERRIEN : « Qui l'a reçue ? »

Mme DESJONQUERES : « Moi, je ne l'ai pas reçue. »

M. DERRIEN : « Demandez si vous êtes dans les destinataires du mail. »

Mme GAOUYER : « Et pourquoi Madame DESJONQUERES ne l'a pas eue, non plus ? »

M. DERRIEN : « Elle est dedans. Elle l'a eu. Attendez, vous connaissez l'informatique. C'est très rare quand même qu'on n'ait pas les mails, donc quelque part, il faut se poser des questions. Est-ce que vous avez regardé dans vos indésirables ? Parce que ça il faut systématiquement regarder dans les indésirables. Parce que l'on peut avoir des mails qu'on a régulièrement et puis un jour on en a un, envoyé par la même personne, qui arrive dans les indésirables. Si vous ne regardez pas les indésirables en permanence, ça c'est sûr que vous avez des risques d'erreur. Il faut toujours regarder les indésirables. »

Mme GAOUYER : « Et moi-même je suis suppléante de Madame DUNEUFGERMAIN sur cette problématique-là, je n'ai pas eu quelque chose ? »

M. DERRIEN : « Mais là ce n'était pas une commission, on avait réuni des gens. »

Mme GAOUYER : « Alors, il n'y a pas beaucoup de commissions. »

M. DERRIEN : « Pour l'instant. »

Mme GAOUYER : « Il y a des choses qui ne sont pas des commissions. »

M. DERRIEN : « C'est vous qui avez appelez des commissions. J'y peux rien. »

Mme GAOUYER : « Il va falloir que je retourne à l'école. »

M. DERRIEN : « Oui, oui. »

Mme BOUQUET : « Alors il y a quelque chose qui me trouble depuis tout à l'heure, pour les commissions ; enfin, il me semble, c'est comme cela que je fonctionne, quand je suis titulaire et que je ne peux pas aller à une commission, j'envoie un message à mon suppléant. Enfin, il me semble que c'est comme ça qu'il faut qu'on fonctionne. Sinon, ce n'est pas possible. C'est pour ça que je ne comprends pas depuis tout à l'heure, cette histoire de suppléant. Voilà, je pense qu'il faut qu'on soit tous raisonnables, quand on ne peut pas aller quelque part, je peux oublier des choses, mais c'est ce que j'essaie de faire, j'appelle mon suppléant et je lui dis que je ne peux pas y aller. »

Mme BRIFFARD : « J'interviens à nouveau, je vais évoquer le cas de Monsieur LABOULAIS qui est souvent en déplacement et que parfois il a les invitations, il n'a pas le temps de nous les donner puisqu'il n'est pas sur place. »

Mme BOUQUET : « Nous par mail, ou on envoie un petit SMS. »

Mme BRIFFARD : « Quand vous êtes au travail, vous n'avez pas toujours vos mails personnels. »

Mme PETIT : « Il faut dire ça aussi... »

Mme BOUQUET : « Le soir, après le travail. Il y a des moments aussi, si on ne consulte pas la messagerie de la mairie quand on est conseiller, enfin, c'est un peu fâcheux. »

Mme BRIFFARD : « Je ne pense pas que cela soit gênant de mettre le suppléant, après, c'est vous qui voyez. »

Mme PETIT : « Mais il faut dire ça aussi aux personnes de la majorité qui sont absentes elles aussi. »

Mme BOUQUET : « Mais ça vaut pour tout le monde. »

M. BARBIER : « En fait, je pense que pour la commission jumelage, cela a été envoyé à tout le monde, parce que je l'ai reçu. Le reste l'a reçu aussi, alors il y a un problème ! »

Mme BOUQUET : « C'est parce qu'il y a un problème de messagerie. »

Mme RICHE : « La commission jumelage, je crois que c'est la seule que tout le monde a reçu. Pourquoi les autres, on ne les a pas reçus ? »

Mme GAOUYER : « Monsieur DERRIEN avait décidé dans l'hémicycle que, dès qu'il y aurait une commission, que tout le monde aurait l'information. Sachant qu'en bas, figure les listes de qui en est membre et qui est suppléant. C'est ce que l'on demande. Cela permet de programmer à l'avance. Monsieur LABOULAIS travaille à CAEN. Tout à l'heure je l'ai eu au téléphone, il était à POITIERS. En début de semaine, il était à NICE. »

Mme BOUQUET : « Je pense que vous savez à qui vous parlez. Moi aussi je suis en déplacement, mais tous les soirs je regarde mes mails et quand je vois que je ne peux pas aller à une réunion, j'essaie de joindre mon suppléant. Et en principe, un SMS ou un mail, cela se passe bien. »

M. RICHARD : « Ce dont parle Madame GAOUYER, c'est ce qu'on avait convenu lors des votes aux commissions et que lors des votes des commissions, on a dit que tout le monde devait être informé de la tenue de ces commissions. C'est tout. Et vous avez acté. »

M. DERRIEN : « On note et moi je propose de continuer le budget, s'il vous plait. Donc, on était aux dépenses et aux recettes de fonctionnement du budget ville. Avez-vous des questions complémentaires ? »

Mme GAOUYER : « Alors, on vient d'évoquer l'ASFÉ. Dans leur courrier, ils évoquent aussi les problèmes financiers. De mémoire, ils ont 1 000 euros au budget de l'année dernière et à nouveau 1 000 euros au budget de cette année. L'année d'avant, ils n'avaient quasiment rien eu et ça bougeait, c'était toujours fluctuant, puisqu'à un moment, ils avaient la Zumba qui ramenait énormément de moyens. Je ne me trompe pas ? »



M. DERRIEN : « Non. »

Mme GAOUYER : « Donc aujourd'hui, compte tenu de l'implantation des différentes structures sportives, ils sont en difficultés sur leur propre recrutement, sachant qu'ils doivent payer des moniteurs et les recettes ne sont pas automatiquement là. Alors qu'ils ont une belle salle et au moment où la salle a été créée il n'y avait pas encore les perspectives de toutes ces nouvelles formules sportives en dehors d'eux. Donc, ils nous posent un problème, ils nous le posent. »

M. DERRIEN : « Autant si vous voulez, je suis extrêmement sensible au Centre des Fontaines, autant sur l'activité danse et l'activités gymnastique de l'association... L'association peut peut-être se poser des questions quand même ! Je ne vais pas faire de discours ici. Mais quelque part, quand on a des problèmes financiers, on ne vient pas tout de suite le dire à la mairie. Cette association ASFE a fonctionné sans subvention pendant des années. »

M. RICHARD : « Oui, Monsieur, sauf que vous faites beaucoup de pubs pour HEBDOMNIA pour ne citer qu'elle ! »

M. DERRIEN : « Ah ! On revient là-dessus ! »

M. RICHARD : « Et que les gens partent là-bas et qu'on attend toujours votre réponse la publicité extraordinaire que la municipalité fait pour cette organisation privée ! »

M. DERRIEN : « On a regardé, on ne fait pas de publicité extraordinaire. Je reviens.... »

M. RICHARD : « Bien sûr que si ! »

M. DERRIEN : « Je reviens... »

M. RICHARD : « Regardez votre site. Vous ne le regardez jamais, manifestement, vous avez un problème ! »

M. DERRIEN : « Monsieur RICHARD, Monsieur RICHARD, regardez et soyez un peu plus objectif. Regardons un peu. Il n'est pas de notre devoir, dans un conseil municipal, de s'occuper d'une association qui marchait bien et qui marche moins bien. Parce qu'il y a un tas de raison ! Et le Président de cette association est responsable. Le maire n'en est en aucun cas responsable, je vous le rappelle, quand même ! Autant sur le Centre des Fontaines je suis sensible puisqu'il y a eu des bouleversements d'organisation, autant sur l'ASFE, je dis qu'un budget, désolé, on commence par regarder en interne et dire ce que l'on fait pour l'équilibrer. Je ne vais pas discuter de cela. »

M. RICHARD : « Ce que vous préconisez, c'est que les enfants qui sont accueillis par l'ASFE, et qui coûtent le double de ce qu'ils rapportent, on les met dehors et on arrête cette activité ? »

M. DERRIEN : « Vous regarderez... »

M. RICHARD : « C'est ça que vous êtes en train de dire à l'ASFE ? Parce qu'on va aller leur dire quand même. »



M. DERRIEN : « Vous comparerez les dépenses. »

M. RICHARD : « Oui, oui, je l'ai fait. Je suis allé les voir. Parce qu'ils nous ont écrit et je suis allé les voir. »

M. DERRIEN : « Madame DENEUFVE souhaite intervenir. »

M. RICHARD : « Elle n'est plus à l'ASFE depuis longtemps. »

Mme DENEUFVE : « Non, non, je ne suis plus à l'ASFE. Je connais bien le fonctionnement. L'inconvénient c'est que, lorsqu'il y a eu la Zumba, effectivement, l'AFSE avait environ 400 adhérents et là ils ont multiplié les cours. Seulement l'inconvénient, c'est que la zumba, c'était un effet de mode. Maintenant, il n'y a plus la zumba et il y a au moins 200 adhérents qui sont partis. Je ne sais pas combien ils sont actuellement. »

M. RICHARD : « Ce qui est écrit, 200. »

Mme DENEUFVE : « 200. Bon, vous voyez. »

M. RICHARD : « Simplement, ils ont un rôle social qu'ils acceptent de faire. »

M. DERRIEN : « Non, non, ça jamais. »

M. RICHARD : « C'est écrit. »

Mme DENEUFVE : « Une association... »

M. RICHARD : « Ou alors, vous traitez l'ASFE de mensonge, c'est faux, ils l'ont écrit, c'est dans les chiffres. »

Mme DENEUFVE : « Oui, mais une association doit quand même s'autofinancer. Si elle... »

M. RICHARD : « D'accord, donc ... »

Mme DENEUFVE : « Elle multiplie énormément ses cours. »

M. RICHARD : « On va leur demander de mettre les enfants dehors et dans la rue. »

Mme DENEUFVE : « Non, non, pas, justement, ils ont... »

M. RICHARD : « Bien sûr que si puisqu'ils peuvent pas payer ! »

M. DERRIEN : « Ils n'ont pas d'enfants, arrêtez ! »

M. RICHARD : « Bien sûr qu'ils ont des enfants. »

Mme DENEUFVE : « Si, si, ils ont des enfants. Oui, oui »

M. DERRIEN : « Ils n'ont qu'à équilibrer à 200 personnes. »

M. RICHARD : « On ne parle pas de ce que l'on ne connaît pas. On se tait. »

Mme DENEUFVE : « Pour la gymnastique adulte, ils ont multiplié les cours. Ce n'est pas obligé d'avoir 2 – 3 - 4 cours dans la même journée pour la gym adulte. Il faut avoir au moins un cours du matin et un cours du soir. Puisque un cours du matin pour les personnes qui ne travaillent pas et un cours ... »

M. RICHARD : « Allez vous y inscrire pour aller y donner vos leçons. »

Mme DENEUFVE : « Comment ? »

M. RICHARD : « Allez vous y inscrire pour donner vos leçons. Ce serait bienvenu.»

Mme DENEUFVE : « Moi, vous savez, j'ai été à cette association assez longtemps pour voir que l'on peut très bien... A l'époque, cela fonctionnait. »

M. RICHARD : « Avec la zumba. »

Mme DENEUFVE : « Avec un cours. Non, non, non, non bien avant la zumba, j'y étais en tant qu'animatrice, cela fonctionnait. Un cours le matin, pour les personnes qui ne travaillent pas et un cours en soirée pour les personnes qui travaillent. C'est sûr qu'après, on a multiplié les cours. On a même fait des cours après 20h00, des cours pendant le midi. C'est sûr qu'au nombre de cours, au prix justement de l'animatrice, du cours de l'animatrice, qui est quand même assez important, systématiquement s'il n'y a pas assez d'adhérents il faut peut-être limiter un peu les cours, simplement. »

M. RICHARD : « Vous parlez de votre temps qui est un autre temps. Je vous invite à aller la voir pour vous rendre compte de ce qui est. »

M. DERRIEN : « On dérive sans arrêt sur les parties budget. »

Mme RICHE : « Monsieur le Maire, si je peux. »

M. DERRIEN : « Je voudrais que l'on termine quand même cette partie-là. »

Mme RICHE : « Oui, mais j'ai quand même quelque chose. Vous venez de dire qu'HEBDOMNIA n'était pas en publicité. Je suis sur le site et juste après O2 FALAISES, nous avons l'HEDOMNIA qui est sur le site de la ville. »

M. DERRIEN : « Ce n'est pas de la publicité, on le mentionne. »

Mme RICHE : « Donc, comment expliquez-vous cela ? C'est de l'information. Mais alors pourquoi l'HEBDOMNIA qui est privé est en grand avec un texte ? Il y a quand même tout un texte d'une page entière sur l'HEBDOMNIA, c'est une question, pourquoi ? »

M. HAVARD : « On ne nous avait jamais répondu. »

Mme RICHE : « S'il y a une bonne raison, d'accord. Mais pour l'instant, quelle est la raison ? »

M. DUCHAUSSOY : « Je vais aller plus loin, parce qu'on l'a sur le site de la ville, sur le nouveau site de la ville. »

Mme RICHE : « Oui, je suis sur le nouveau site de la ville, là. »

M. DUCHAUSSOY : « Que vous avez tous pu découvrir depuis hier soir, mais on l'a aussi dans les lettres d'information de la Communauté de Communes. Chaque semaine, la Communauté de Communes fait de la publicité pour l'HEBDOMNIA. Moi, j'aimerais que l'on m'explique, à un moment, quel est l'intérêt pour les collectivités locales, de faire de la publicité de cette façon pour une entreprise privée ? Et je n'ai rien contre les entreprises privées mais on ne mélange pas les torchons et les serviettes ! »

M. DERRIEN : « Parce que vous, vous appelez cela publicité et moi j'appelle cela information. »

M. DUCHAUSSOY : « Alors, Monsieur le Maire, dans ces conditions-là... »

M. DERRIEN : « Cela veut dire que sur Internet, on ne met pas les hôtels, on ne met rien... »

M. DUCHAUSSOY : « Dans ces conditions-là, il faut faire de la publicité pour tous les commerçants, de l'information, pardon, pour tous les commerçants de la Ville d'Eu ! »

Mme RICHE : « Absolument, donc tous les centres de soins, privés, vous devriez les mettre au même titre que l'HEDOMNIA. »

M. DERRIEN : « Budget Ville. »

M. DUCHAUSSOY : « Vous qui êtes si à cheval sur le principe de non-ingérence, de non-favoritisme, pour qui que ce soit et pour quoi que ce soit, je n'arrive pas à comprendre votre position et franchement là, je me demande pourquoi, je me demande à qui cela profite. »

Mme RICHE : « Si un privé, demain, genre le SPA des Lys au domaine de Joinville, vient vous demander de faire partie des informations, vous allez dire oui ? »

M. DUCHAUSSOY : « Et là, effectivement, on peut avoir de la suspicion ! »

M. DERRIEN : « On va regarder une nouvelle fois. Mais pour moi, quand je pose la question... »

Mme RICHE : « Vous avez raison, une nouvelle fois ! »

M. DERRIEN : « Oui, parce que quand je pose la question, on me dit "on ne fait pas de publicité", nos spécialistes. Donc, je vais réinterroger des gens indépendants des spécialistes que je consulte pour savoir si c'est vraiment à considérer comme de la publicité. Voilà, c'est tout. »

Mme RICHE : « Non, mais si cela n'en est pas de la publicité, d'accord, cela n'en est plus pour personne. Donc, tout le monde peut être sur le site de la ville. Ce qui paraît compliqué. Merci. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, je voulais parler de ça... »

M. DERRIEN : « Même la Com des Com l'a dit, c'est qu'il y a un problème. »

M. DUCHAUSSOY : « Je voulais parler de ça à la fin mais vous vous rendez compte que là, vous dites "on ne fait pas de publicité pour HEDOMNIA, tout le monde peut être sur le site de la ville". Le nouveau site de la ville, puisqu'après tout on est dans le fonctionnement de la ville, vous avez annoncé, l'autre jour, ici, d'un coup de menton, que vous alliez faire un site internet "Destination Eu" et que l'on allait voir ce que l'on allait voir. Eh bien on voit et on a vu ! Les associations de la Ville d'Eu, il y a une grande partie qui sont disparues du site internet de la Ville d'Eu. Alors, je ne vais pas commencer par l'Association que je préside, je vais parler de Restons Jeune en Retraite, je vais parler de toutes les associations patriotiques, de la PHAVE, qui pourtant est dans le budget par l'intermédiaire de l'investissement Collégiale, des Amys du Musée qui participent quand même suffisamment à la vie de ce Musée. Voilà, toutes ces associations, il y en a un nombre incalculable, qui sont disparues du site de la ville et ça, je vous avoue que je n'arrive pas à le comprendre. Peut-être un début de réponse, finalement. Est-ce que vous n'avez pas présumé de vos forces ? Avec seulement 4 adjoints pour tout superviser ? Je pense que c'est un petit peu ça le problème ! Parce que je vais vous poser la question, le nouveau site de la ville, vous êtes allé le voir en détail ? »

M. DERRIEN : « Oui, bien sûr. »

M. DUCHAUSSOY : « Vraiment en détail ? »

M. DERRIEN : « Pas en détail, mais je l'ai vu, bien entendu. »

M. DUCHAUSSOY : « Vous auriez dû, croyez moi. Vous auriez vu par exemple que quand on clique sur la ville, on arrive sur les élus ; on cherche encore quelles sont les nouvelles attributions de vos adjoints. Et puis, je constate que Monsieur Régis DESBIENDRAS et Monsieur Bruno HAVARD, qui siègent avec nous aujourd'hui, sur le site de la ville, font toujours partie de la majorité. Pour ne citer que ça, entre autres. »

M. HAVARD : « C'est une grosse erreur. »

M. DERRIEN : « On revient au budget ? Donc, on était toujours sur le fonctionnement. Est-ce que l'on passe aux investissements ? »

Monsieur Derrien commente les tableaux de la section d'investissement.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					
20	Immobilisations incorporelles	124 127,00	660,00	21 500,00	22 160,00
204	Subventions d'équipement versées	163 014,00	31 960,00	171 000,00	202 960,00
21	Immobilisations corporelles	399 581,00	22 913,85	336 381,15	359 295,00
23	Immobilisations en cours	1 358 486,00	48 405,70	1 718 685,30	1 767 091,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 045 208,00</b>	<b>103 939,55</b>	<b>2 247 566,45</b>	<b>2 351 506,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 986,00	0,00	1 700,00	1 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 014 000,04	0,00	1 068 000,00	1 068 000,00
27	Autres immobilisations financières	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>1 016 000,04</b>	<b>0,00</b>	<b>1 071 700,00</b>	<b>1 071 700,00</b>
45...1	Total opération pour cpte de tiers	0,00	0,00	0,00	-
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 061 208,04</b>	<b>103 939,55</b>	<b>3 319 266,45</b>	<b>3 423 206,00</b>
O40	Op.d'ordre de transfert entre sections	300 000,00		300 000,24	300 000,24
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>300 000,00</b>		<b>300 000,24</b>	<b>300 000,24</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 361 208,04</b>	<b>103 939,55</b>	<b>3 619 266,69</b>	<b>3 723 206,24</b>
D 001	SOLDE NEGATIF. REP. OU ANT.				937 590,76
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>4 660 797,00</b>

VILLE D'EU 2019

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES					
Chapitre	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser	Vote	Total (RAR+vote)
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					
13	Subventions d'investissement	660 197,00	146 735,21	1 030 800,79	1 177 536,00
16	Emprunts et dettes assimilées	685 000,00	0,00	700 000,00	700 000,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 345 197,00</b>	<b>146 735,21</b>	<b>1 730 800,79</b>	<b>1 877 536,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	441 699,38	0,00	255 000,90	255 000,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	904 083,04	0,00	894 795,10	894 795,10
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 350 782,42</b>	<b>0,00</b>	<b>1 157 296,00</b>	<b>1 157 296,00</b>
45...2	Total opération pour cpte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 695 979,42</b>	<b>146 735,21</b>	<b>2 888 096,79</b>	<b>3 034 832,00</b>
O21	Virement de la section de fonctionnement	1 280 236,77		1 322 847,00	1 322 847,00
O40	Op.d'ordre de transfert entre sections	294 512,00		303 118,00	303 118,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>1 574 748,77</b>	<b>0,00</b>	<b>1 625 965,00</b>	<b>1 625 965,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 270 728,19</b>	<b>146 735,21</b>	<b>4 514 061,79</b>	<b>4 660 797,00</b>
R 001					0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>					<b>4 660 797,00</b>

M. DERRIEN : « Avez-vous des questions ? »

Mme PETIT : « Oui, vous venez de parler de la remise aux normes de l'électricité dans la Chapelle du Collège. Si je me souviens bien, l'année passée, cela avait déjà été mis au budget mais cela n'a jamais été fait. Est-ce que l'on peut avoir l'assurance, Monsieur le Maire, que ce sera fait cette année parce que cela devient excessivement dangereux. Pour les gens qui manipulent les compteurs et pour les gens qui viennent lors des diverses et nombreuses expositions. Je voudrais votre assurance que ce ne sera pas mis au budget pour ne pas être fait, comme cela fut le cas l'année dernière. »

M. DERRIEN : « Il y a une réunion avec la DRAC prévue, me signale Monsieur DENEUFVE, pour le dossier. »

Mme PETIT : « On a une idée de l'époque quand ce sera fait ? »

M. DERRIEN : « On a l'année pour le faire. »

Mme PETIT : « Vous l'aviez déjà l'année dernière, cela fait 2 ans, c'est lent. »

M. DERRIEN : « C'est inscrit au budget, quand c'est inscrit au budget, c'est pour être fait. »

Mme PETIT : « Ah non ! »

M. DERRIEN : « Il y a des changements qui peuvent arriver, mais pour l'instant, à l'heure actuelle, ce n'est pas prévu de ne pas le faire. »

Mme PETIT : « C'est pourquoi, je vous demande, est-ce que vous insistez pour que ce soit vraiment fait ? »

M. DERRIEN : « J'insiste pour vous dire que c'est prévu dans le budget. »

Mme PETIT : « Merci, Monsieur. »

M. DERRIEN : « Autres questions ? »

M. BARBIER : « Il faut dire que l'on n'a pas beaucoup de questions car on a déjà bien bossé en commission. »

M. DERRIEN : « Oui tout à fait. Pour le public, on a eu une commission cette semaine où de nombreuses questions ont été posées pour répondre effectivement sur la constitution des chiffres. »

M. DUCHAUSSOY : « Une question concernant les ascenseurs en mairie, parce que cela fait déjà plusieurs années qu'il y a des travaux sur ascenseurs mairie ; est-ce que l'on en voit le bout ? »

M. DERRIEN : « C'est la fin des moteurs. »

M. DENEUFVE : « C'est le dernier morceau. »

M. DERRIEN : « C'était dans le chapitre "reste à réaliser", c'est fini. »

Mme GAOUYER : « Vous dites, c'est la fin des moteurs, c'est inquiétant. »

M. DERRIEN : « Non, c'est fait. Non, d'accord. Non ce n'est pas la fin des moteurs, ils sont tout neufs. Pas d'autres questions ? Je vous propose de passer au vote du budget Ville. On votera ensuite les subventions et après Budget Musée, Budget Théâtre, Budget Camping et les taux, à la fin. Sur le Budget Ville, ... »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, je crois que l'on n'a plus de questions mais on a peut-être quand même des choses à dire ? »

M. DERRIEN : « Si vous voulez les dire maintenant, allez-y, bien sûr. »

M. DUCHAUSSOY : « Le budget que nous examinons aujourd'hui est le dernier de votre mandature. Il est le reflet de votre gestion de la ville depuis cinq ans. Vous clamez, à qui veut l'entendre, que vous êtes un bon gestionnaire ! Le moment est venu de remettre les pendules à l'heure. D'abord un bon gestionnaire ne doit pas se préoccuper uniquement de l'aspect financier mais du rayonnement de sa ville et du bien-être de ses habitants ; les finances ne sont qu'un outil au service de cet objectif. Concernant l'aspect financier, si les finances ont été gérées, ce n'est pas à vous que nous ne le devons mais à la fonctionnaire à qui vous déléguez tous les pouvoirs dans ce dossier. Nous la connaissons tous, elle est derrière vous et répond à nos questions. Cependant il s'agit là d'une fuite de votre part : les fonctionnaires ne sont que les exécutants et non les décideurs. Votre rôle s'est limité à braire : "Y'a pas d'argent, y'a pas d'argent !!!" Il fallait aller le chercher comme le font beaucoup mieux que vous vos collègues des villes voisines. Juste un exemple des limites de cette gestion parce que je ne peux pas ce soir les évoquer toutes : trois rues de notre ville ont été entièrement refaites durant ces cinq ans ; pas un seul mètre de réseau aérien n'a été enterré ; c'est la première fois depuis des dizaines d'années à Eu ! Partout, y compris dans les petites communes, l'effort est fait. Sachant qu'une voirie n'est refaite que tous les quarante à cinquante ans, un bon gestionnaire aurait assuré le cadre de vie pour l'avenir de ses concitoyens. Le rayonnement de notre ville n'a jamais été aussi terne. Nous n'existons plus au-delà de la Mairie. C'est la première fois, dans l'histoire de Eu, que le premier magistrat refuse la fonction, essentielle, de représentation et donc de promotion qui est pourtant indissociable du rôle du Maire. Il ne suffit pas de donner un "coup de menton" devant le vice-président en charge du tourisme à la Com. Com lors d'une inauguration en affirmant que "Destination Eu" sera désormais incontournable. C'est avant qu'il fallait se battre, lors du transfert de la compétence tourisme et de la dénomination officielle "Destination Le Tréport-Mers". Durant notre campagne, nous avons prévu l'installation d'une résidence seniors à Eu. La semaine dernière, nous avons tous constaté que Le Tréport a bouclé son dossier. Une fois de plus notre ville est larguée parce que le Maire ne sort pas de son bureau. Plus fort encore, nous avons reçu une invitation de la Com. Com. pour le lancement d'une convention avec la Fondation du Patrimoine pour organiser une collecte de fonds pour sauvegarder l'estacade endommagée par un navire alors même que la compétence n'est pas du ressort Com. Com. !!! Pendant ce temps, les eudois paient pour l'hôpital et pour des équipements collectifs à la disposition de tous les habitants du territoire mais ils paient aussi, souvent seuls, pour leur patrimoine, que vous ne savez pas



promouvoir, qui fait la publicité de la région tout comme l'estacade. Juste un mot, je n'attaque pas Monsieur JACQUES, au contraire, je le félicite, de savoir aller chercher de l'argent justement. Monsieur le Maire vous ne faites pas le job, voter votre budget aujourd'hui, c'est cautionner votre manque d'ambition pour notre ville et une vision étriquée de l'avenir. Ce n'est pas en mettant des fleurs partout, des panneaux dans tous les sens et des refuges à moutons, que l'on développe une ville. Nous savons que la capacité de la ville à investir est limitée mais il faudrait savoir choisir des investissements productifs plutôt que des gadgets. Vous ne serez pas surpris que ce soir, nous votions contre votre budget. »

M. RICHARD : « Moi aussi, je voudrais dire quelque chose. Tout d'abord, Vous annoncez l'objectif du gouvernement de décider la décroissance de la dette publique. C'est une erreur fondamentale ! Je défends la dette publique qui investit et qui s'avère être pour moi le meilleur moyen de relancer l'économie nationale en perte de vitesse et surtout d'assurer l'avenir des futures générations. Cela, nous ne pouvons pas l'attendre des capitaux privés uniquement avides de rentabilité immédiate. L'état a donc un rôle fort à jouer et malheureusement il se désengage. Concernant votre budget, je vais commencer par l'ancienne maison d'Emmaüs, rue Adolphe Galy. Alors que celle-ci est à vendre depuis plus de 3 ans, non seulement, vous ne procédez à aucun entretien, mais au contraire vous laissez cette habitation se dégrader et partir quasiment à l'abandon. Au budget de l'année 2016, vous avez investi 18 000 euros pour l'achat d'une aérogommeuse. 2 ans après, en 2018, vous découvrez que cette machine n'a jamais été utilisée. Pourquoi ? Vous n'aviez tout simplement pas investi dans un compresseur indispensable à son fonctionnement, Mais même ces outils ont-ils déjà été utilisés aujourd'hui ? Vos projets ? Incapable d'avoir des idées pour notre ville, vous vous en remettez à ce que la Com. de Com. pourrait faire à votre place. Une Com. de Com. à laquelle vous vous soumettez et dont vous n'êtes qu'un pantin et un valet. Les vœux : rien ! Pas un mot sur les associations, pas un mot sur la population et le comble, vous n'avez même pas cité une seule fois le mot "eudois". Pas une seule allusion à l'humain ! Au contraire, le petit comptable que vous êtes ne connaît que les chiffres. Niant que derrière ceux-ci il y ait des hommes et des femmes parfois dans la douleur et la misère. M. le Maire, cela fait partie de votre personnage. Depuis quelques temps et chaque fois que cela vous est possible, vous cherchez à vous faire passer pour un "mal-aimé", vous, l'incompris qui se victimise. Tout ce qui ne va pas ce n'est pas vous ! Bref, le problème avec vous, c'est les autres ! Et uniquement les autres ! 5 ans ! 5 ans pour écœurer la très grande majorité de celles et ceux qui s'étaient engagés à vos côtés. Vous osez encore présenter votre équipe comme une équipe soudée.....de 6 personnes. 6 sur 22 élus en 2014, ne cherchez pas l'erreur Monsieur, l'erreur, c'est vous ! C'est bien vous qui avez trompé non seulement toute votre équipe, mais pire qui avez dupé l'ensemble des eudois ! C'est bien vous et votre management qui êtes en cause. Vous ne connaissez que le pouvoir individuel et absolu ! Je vais vous rafraîchir la mémoire. Connaissez-vous l'un de vos surnoms du temps où vous étiez salarié dans un établissement industriel local : "Saddam Hussein". Arrêtez de vous cacher derrière des apparences qui ne trompent plus personne. Les eudois vous connaissent maintenant. Pour terminer, je dirai que votre bilan n'est pas maigre, il est piteux ! Et quant au bilan humain, celui qui m'intéresse, c'est une catastrophe. Vous avez endossé le costume de Maire pour satisfaire votre égo, pas pour vous mettre au service des eudois que vous méprisez. Votre mandat n'aura été qu'une grande période de troubles, de divisions et de discordes. A la sortie de votre mandature, il sera important de panser toutes ces plaies ouvertes et de retrouver la paix, la confiance et la sérénité que les eudois attendent avec impatience. Vous vous en doutez, je voterai contre votre budget parce que vous méprisez non seulement notre ville mais tous ses habitants. »



M. DERRIEN : « Ces remarques ne m'étonnent pas du tout de vous, Monsieur RICHARD. »

M. RICHARD : « Je ne répondrai pas. »

M. DERRIEN : « Madame DUCHAUSSOY ? »

Mme DUCHAUSSOY : « Merci Monsieur le Maire. Pour votre dernier budget, Monsieur le Maire, je m'attendais à mieux. Aucun projet nouveau si ce n'est l'entretien de la voirie, abandonné depuis de nombreuses années. Aucune ambition de votre part pour redynamiser notre ville, des ambitions à l'image de votre équipe complètement absente lors des différentes réunions de commissions. Moi, j'ai bien eu les invitations, j'étais présente lors des 3 réunions Handicap, Culture et Jumelage. Aucune politique d'attractivité économique pour la ville et nous ne cessons de vous le dire. Monsieur le Maire, notre ville se meurt, les entreprises s'installent ailleurs, les commerces continuent de fermer. La population quitte la Ville d'Eu pour s'installer dans les communes voisines où l'impôt est moins élevé. Avant tout, il fallait avoir une vraie politique de réhabilitation des logements vacants au Mont Vitôt, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, je vous ai parlé, plus de 50 logements sont vacants (les propriétaires n'ont plus les moyens de payer les charges et les impôts qui sont environ de 1200 euros par an). Nous ne manquons pas de logements à la ville d'Eu puisque la population ne cesse de baisser. Concernant les dépenses, les dépenses de carburant ont considérablement augmenté : moi j'ai compté 41 % en 2018, soit 2000 euros de plus chaque mois. Lors du compte administratif, je vous ai fait remarquer que cette augmentation ne correspond pas à l'augmentation des prix des carburants. Dans votre budget pour 2019, vous acceptez cette augmentation et vous maintenez le même montant, sans le justifier. Enfin vous l'avez justifié, mais moi, je n'en suis pas convaincue. Pour les dépenses d'énergies, même chose. Un déficit également des budgets annexes toujours en augmentation avec plus 20 000 euros. Concernant le camping, il est anormal que les contribuables eudois doivent participer au financement du déficit. Ce n'est pas aux eudois de payer pour les vacanciers. Dernièrement, vous avez proposé à un agent de la ville d'occuper le logement du camping gratuitement en échange d'une mission de surveillance. J'ai reçu une petite affichette, je ne sais pas, mais bon, signé Monsieur RAGUET. Donc, c'est pour ça que je vous en parle. En plus, des 3 agents que vous allez embaucher pour la saison, enfin, mais bon, je pense que la ville ne sait pas gérer ce genre de service et qu'il est temps, comme je vous l'ai déjà proposé en 2015 de procéder à une délégation de service public, avec un professionnel. Je pense que cela participerait également à la redynamisation de la ville ! Concernant les subventions aux associations, j'ai pris bonne note qu'une subvention exceptionnelle de 4 000 euros sera versée au Comité des Fêtes du Champ de Mars dans le cadre du centenaire de l'association, lui permettant ainsi de présenter un beau carnaval. Sur le plan général, on relève l'inquiétude sur les services publics. La CPAM maintient pour l'instant un minimum d'accueil. Vous le savez, la CPAM partira puisqu'elle ne souhaite pas mettre ses locaux aux normes d'accessibilité. Elle attend donc une réponse de la ville, concernant l'ouverture de la maison des services publics. Inquiétude également, concernant le centre des impôts qui prévoit une fermeture de ses bureaux pour 2023. Inquiétude également sur le tourisme eudois, je vous rappelle mes propos lors du Débat d'Orientation Budgétaire. L'office de tourisme communautaire doit s'appeler "Destination Eu-Le Tréport-Mers les Bains". Eu est le chef-lieu de canton et 3ème patrimoine départemental. Monsieur le Maire, je vous demande d'intervenir dans le cadre de votre mandat de vice-président de la Com de Com afin que cette absence soit

réparée. Inquiétude aussi au CCAS, apparemment de gros problèmes de fonctionnement. Bientôt nous n'aurons plus d'assistante sociale. Quel est l'avenir du CCAS de la ville ? Quand on sait que le centre intercommunal d'action social de la Com de Com monte en puissance. Fin de mandat compliqué Monsieur le Maire, sachant que les impôts fonciers vont encore augmenter de plus de 2 % en 2019 (avec l'augmentation des bases de 2,2%). Enfin pour conclure, Monsieur le Maire, même si cela ne concerne pas directement le budget, nous avons besoin que vous présentiez un rapport retraçant l'activité de la Com de Com 2 fois par an, accompagné du compte administratif 2018, que l'on n'a jamais eu. Pour ces raisons, je voterai contre votre budget. Merci Monsieur le Maire de m'avoir écouté. »

M. BARBIER : « Moi, j'interviens pour le groupe "Eu pour Tous". Je vais essayer d'être un peu plus synthétique que mes collègues. Comme habituellement, nous remercions les agents territoriaux de la Ville d'Eu pour la préparation de ce budget. Dans le contexte politique national, la pratique d'un budget municipal est difficile. En effet, la politique d'austérité budgétaire imposée par l'État brise les dynamiques locales, affaiblit dangereusement la commune et aggrave chaque jour davantage la situation sociale des habitants. C'est un premier fait. La situation municipale ubuesque n'arrange pas l'exercice d'élaboration du projet. C'est un second fait. L'exercice du budget, en temps normal, est effectué par les services municipaux sur les orientations données par le Maire et l'équipe d'adjoints soutenus par une majorité municipale solide. Chacun est capable de constater que tous les éléments ne sont pas réunis pour une construction sereine et projective de ce budget. Il est difficile de mener une politique municipale quand l'équipe s'amenuise, d'ailleurs les approximations dans la gestion des dossiers et on le voit depuis le début de ce conseil, sont les preuves de nos inquiétudes. Le dernier exemple en date est la réunion de la commission jumelage. Votre budget primitif n'est donc pas novateur. Le grand projet d'investissement, c'est la restauration de la Collégiale, mais ce projet était déjà dans les projets antérieurs et aucun travaux n'ont été engagés. Vous ajoutez des caméras aux caméras, est-ce bien utile ? Avons-nous une certitude que les méfaits ont diminué ? Apparemment, non. On l'a vu cette semaine dans la rue piétonne. Les frais d'études, comme on l'a vu, passent de 94 000 euros dans vos dépenses d'investissement en 2018 à 0 euros en 2019, c'est bien la preuve que votre petite équipe n'a pas de vision d'avenir, pas de projet pour la ville et ses habitants. A cause des contrats aidés non renouvelés et malgré le transfert de la compétence enfance jeunesse à la Communauté de Communes, les difficultés de certaines associations œuvrant dans ce domaine persistent. On aurait pu espérer, comme je vous le disais tout à l'heure, un signe dans l'élaboration de votre budget pour aider ces associations. Nous ne gérons pas une entreprise où le rendement est de mise, nous sommes au contraire comptables de la couverture des besoins de première nécessité. C'est le sens du service public. Et pour cela les marges existent. Tout est une question de choix et de priorités. Celles de votre équipe sont visiblement ailleurs... Une petite remarque avant de conclure, c'était le dernier budget de cette mandature et apparemment il ne permet pas, une fois de plus, de respecter vos promesses de campagne de 2014. Pour toutes ces raisons et tenant compte de notre responsabilité d'élus, nous ne mettrons pas en péril la gestion de la ville et nous nous abstiendrons sur le vote du Budget primitif 2019. »

M. DERRIEN : « Merci, d'autres interventions ? »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, nous demandons un vote à bulletin secret pour le budget. »

M. DERRIEN : « Moi, je vais vous dire ce que j'en pense. Tout d'abord, on va regarder si 1/3 des personnes présentes sont d'accord et ensuite, voter à bulletin secret un budget je trouve que c'est lâche. C'est lâche et parce que... »

M. DUCHAUSSOY : « Et bien nous assumons notre lâcheté. »

M. DERRIEN : « Il faut oser de façon très claire dire ce que vous voulez. Chacun doit s'exprimer et donc chacun doit être devant ses concitoyens responsables de sa décision. C'est mon avis personnel. Maintenant, je ne vous demande pas de répondre, je vous ai donné mon avis personnel. Maintenant, nous allons passer à savoir qui est pour un vote à bulletin secret. »

Plus d'un tiers des membres du conseil municipal se manifeste pour un vote à bulletin secret.

M. DERRIEN : « Bien, nous allons procéder au vote à bulletin secret. Suspension de séance pendant 5 minutes le temps que les agents préparent. »

Mme GAOUYER : « Sur le papier, il y aura marqué quoi s'il vous plaît ?

Mme BRIFFARD : « Pour ? Contre ? Et abstention ? »

M. DERRIEN : « Pour ou contre. »

Mme GAOUYER : « On demande le mot "abstention". »

M. DERRIEN : « Non, ce n'est pas légal, on s'est bien renseigné maintenant, c'est pour ou contre. Si vous ne voulez pas voter, vous rayez un bulletin, etc., mais on n'a pas de bulletin à faire "abstention". Ça, je vous l'affirme ! »

Mme BRIFFARD : « Non, mais là, c'est le vote du budget, on peut s'abstenir. »

M. DERRIEN : « Bien sûr. Bien sûr. »

Mme GAOUYER : « Ah ben oui, ben oui. »

Mme BRIFFARD : « Ce n'est pas un vote comme pour une décision, c'est complètement différent. »

M. DERRIEN : « Attendez, vous pouvez mettre une enveloppe vide, vous avez le droit, elle sera comptabilisée, mais la question, c'est "pour" ou "contre". On s'était renseigné depuis quelques années, justement sur la création de bulletins "oui" ou "non" et les réponses de la Préfecture sont claires... »

Mme BRIFFARD : « On l'aurait fait à main levée, on aurait eu tant de "pour", tant de "contre" et tant d'abstentions. Ecoutez, cela compte en exprimé, vous le savez. »

M. DERRIEN : « Oui. Bien sûr, bien sûr. »

Mme BRIFFARD : « Alors c'est pareil. »

M. DERRIEN : « Vous pouvez mettre une enveloppe blanche. »

Mme GAOUYER : « Par contre, il y a quelque chose que vous faites toujours de façon illégale. C'est que les gens, quand ils votent "contre", vous devez mettre les noms à côté. Et vous n'avez qu'à faire le tour des communes, dans l'affichage, il y a toujours le nom. Hé oui. »

M. DENEUFVE : « A bulletin secret, on ne va pas le savoir. »

Mme GAOUYER : « Comment ? »

M. DENEUFVE : « A bulletin secret, on ne peut pas le savoir. »

Mme GAOUYER : « Mais oui, mais jusqu'à présent on faisait à main levée. »

M. DERRIEN : « Je comprends bien. Vous mettez une enveloppe vide dans l'urne. C'est la même chose. »

Mme GAOUYER : « C'est étrange, les associations de type loi 1901, les présidents se sont faits reprendre pour ne pas dire, "abstention" quand ils font des votes. Alors, c'est étrange, des choses pour la République et d'autres choses pour les autres aussi. »

M. DERRIEN : « C'est la Préfecture qui nous l'a dit et notre juriste, écrit. »

Mme GAOUYER : « Alors vous nous donnerez l'écrit s'il vous plait ! »

M. DERRIEN : « Bien sûr, bien sûr. »

Mme DELEPINE : « Je vous le donnerai, demain matin 8h30. »

M. DERRIEN : « Suspension de séance. »

Suspension de séance pendant 8 minutes

Reprise de séance.

Vote à bulletin secret.

Dépouillement.

M. DERRIEN : « Donc, il y a 11 voix POUR, 11 voix CONTRE, et 6 ABSTENSIONS, on va dire NULS. Donc, dans cette règle d'égalité, je pense que c'est la voix du président qui compte. »

M. RICHARD : « Non, Monsieur le Maire, je voudrais vous citer un article du code général des Code des Collectivités Territoriales qui est le code L.2121-20 et qui stipule la chose suivante : « En cas de scrutin secret, le vote qui a donné lieu à un partage des voix vaut rejet de la décision puisqu'il n'a pas permis de dégager une majorité. »

M. DERRIEN : « Bon, on va passer directement à la question suivante. Puisque c'est rejeté. D'après vous ? On a les textes ? Donc, le budget est rejeté. On ne va pas traiter ni le Budget Musée, ni le Budget Camping ni le Budget Théâtre, puisqu'ils sont étroitement liés au Budget Ville. Et nous allons continuer l'ordre du jour. »

M. DUCHAUSSOY : « Il est évident que les budgets annexes, étant alimentés par le budget principal, le budget principal étant refusé, il n'est pas question de parler des budgets annexes. »

M. DERRIEN : « C'est bien ce que je viens de dire. »

M. BARBIER : « Moi, je voulais simplement. »

M. DERRIEN : « Oui, Monsieur BARBIER. »

M. BARBIER : « C'est la 12ème fois que je vote un budget, c'est la 1ère fois que je vois cette situation. Qu'est-ce qui se passe ? Voilà, je ne sais pas. Qu'est-ce qui se passe ? »

M. DUCHAUSSOY : « Ecoutez, ce n'est pas compliqué, le code général des collectivités territoriales prévoit que nous allons revoter une deuxième fois le budget et éventuellement une troisième fois. Si à la troisième fois, le budget est toujours rejeté, à ce moment-là, c'est la Préfecture qui prendra la main, voilà. »

Mme BRIFFARD : « D'accord, mais c'est pour cela que l'on demande des explications, il faut les donner clairement. »

M. DERRIEN : « Normalement, si le budget n'est pas voté avant le 15 avril, c'est le Préfet qui décide. Ça c'est que l'on sait nous, de façon sûre. Après, sur ce que vient de mentionner Monsieur RICHARD, on va vérifier. »

M. DUCHAUSSOY : « Vous êtes dans l'obligation de le représenter ! »

M. DERRIEN : « On va voir. Ce n'est pas ce que l'on avait lu non plus. Mais si vous le dites, c'est que c'est vrai. Donc, on vous représentera un budget. »

Mme GAOUYER : « Un budget qu'on doit avoir 5 jours avant. »

M. DERRIEN : « Bien sûr. On peut vous représenter le même. »

Mme GAOUYER : « Non, non, vous n'avez pas... »

M. RICHARD : « Ça, vous ne pouvez pas. »

Mme GAOUYER : « Vous n'avez qu'à changer des virgules à la Maison des Jeunes et puis ça y est, c'est réglé. »

M. DERRIEN : « Exactement, c'est ce que j'allais vous dire. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, c'est quand même une éventualité qui est évoquée depuis 6 mois... »

M. DERRIEN : « Oui, bien sûr. »

M. DUCHAUSSOY : « Quand vos adjointes vous ont quitté. Je ne comprends pas qu'aujourd'hui, vous ne soyez pas au courant du Code des Collectivités Territoriales concernant, simplement le vote du budget. »

M. DERRIEN : « Mais si, mais si. On n'avait lu dans le code qu'on pouvait représenter un budget, ce n'est pas écrit que l'on doit. Mais je vais revérifier. Parce qu'avec vous, c'est toujours difficile, on est toujours obligé de vérifier. Mais comme je ne connais pas tout, vous le savez bien, je vais vérifier. De toute façon, si on doit vérifier, contrôler un budget, on va vous en donner un autre, rapidement. Ne vous inquiétez pas. »

Mme GAOUYER : « Mais, Monsieur DERRIEN, faute d'avoir un budget voté ce soir, le mot "pouvait" s'impose à vous. »

M. DERRIEN : « Bien sûr, bien sûr. »

Mme GAOUYER : « Bon. »

M. DERRIEN : « Mais sûrement pas 3, on va vérifier tout ça. Moi, je ne suis pas inquiet. De toute façon, après, celui qui arbitrera, ce sera le Préfet. »

Mme GAOUYER : « Je suppose que le papier qui est sur table est obsolète ? Parce qu'il est écrit "les budgets primitifs ont été approuvés le 27 mars". »

M. DERRIEN : « Vous pouvez le déchirer. Oui, c'était des informations que l'on voulait vous communiquer dès demain. Mais on ne va pas les communiquer, bien sûr. »

Mme GAOUYER : « D'accord. Ah oui, c'était un document. »

M. DERRIEN : « C'était un document pour votre info. »

M. BARBIER : « Excusez-moi, vous venez de dire "je ne suis pas inquiet" ? C'est ce que vous venez de dire ? »

M. DERRIEN : « Non, je ne suis pas inquiet. »

M. BARBIER : « Et bien, moi, je suis inquiet. »

M. DERRIEN : « Non, moi je ne suis pas inquiet. »

Mme GAOUYER : « Moi, je suis inquiète. »

M. BARBIER : « Moi je suis super inquiet. »

M. DERRIEN : « Moi je ne suis pas inquiet. Je trouve que le budget qu'on vous a présenté est correct. Voilà. »

M. BARBIER : « Ça je suis d'accord, puisque j'ai expliqué que notre groupe s'abstenait. »

M. DERRIEN : « Bien sûr, la seule... »

M. BARBIER : « Là, je suis d'accord avec le budget j'aurais voté contre s'il n'était pas correct. »

M. DERRIEN : « La seule remarque sur ce budget, c'est votre équipe qui l'a faite. Donc, normalement, je vais en tenir compte. C'est à dire que si je vous repropose quelque chose, je vais tenir compte des remarques qui m'ont été faites. A part me dire que je suis nul etc., on ne m'a pas fait beaucoup de propositions. Sauf la vôtre, sur le cas de la MJC. Cela mérite d'être regardé. J'ai le temps de le regarder même assez vite, même de discuter avec la MJC, avec vous, pour savoir s'il y a lieu de rectifier. Mais sinon, je n'ai pas eu d'autres propositions constructives. »

M. HAVARD : « On pourrait peut-être affiner les carburants dans le même sens ? »

M. DERRIEN : « Non, non, cela on l'a fait. Venez le faire vous même ! Prenez un peu de temps. Cela vous occupera.»

Mme GAOUYER : « Quand nous disons que nous sommes inquiets, nous sommes inquiets de savoir le budget de la ville qui serait géré par quelqu'un que délèguera le Préfet. »

M. DERRIEN : « Bien sûr. »

Mme GAOUYER : « Je connais quelques exemples de villes qui ont été en gestion de cette façon-là, tout est fait à minima. Je dis bien, les choses sont faites à minima. »

M. DERRIEN : « Quand il n'est pas équilibré. »

Mme GAOUYER : « Non, attendez, je vous dis que le Préfet délègue quelqu'un qui regarde tellement de choses, que les Mairies qui ont été en gestion considèrent que les budgets ont été exécutés à minima. C'est un constat de généralité par des Mairies qui se sont trouvées dans cette situation-là. Ce n'est pas autre chose que je dis. »

M. DERRIEN : « On est d'accord. »

M. BARBIER : « Et nous, on s'est abstenu, comme cela fait 6 ans que l'on s'abstient et parce qu'on s'est battu contre votre équipe parce que vous avez fait campagne contre notre équipe à l'époque. Enfin, on s'est donc battu et on a une ligne directrice qu'on ne changera pas. Seulement, on est super inquiets pour la ville et on est super inquiets depuis que tout le monde se barre de votre navire qui devient une barque, en fait ! »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur BARBIER, vous croyez que je ne suis pas super inquiet pour la ville ? »

M. BARBIER : « Si, oui. »

M. DUCHAUSSOY : « Je vais vous dire. »

M. BARBIER : « Oui, j'imagine que vous êtes super inquiet. »



M. DUCHAUSSOY : « Eu, je suis désolé de le dire, mais c'est ma ville. On est ici depuis plusieurs générations. Mon nom de famille est inscrit sur le Monument aux morts de la ville et sur la plaque du cimetière. »

M. BARBIER : « On n'est pas... »

M. DUCHAUSSOY : « Non, mais attendez, le problème c'est qu'aujourd'hui, Monsieur DERRIEN refuse de se remettre en cause. Mon départ, c'est une chose. S'il n'y avait eu que mon départ ce n'était pas grave, je suis un dans le nombre, ce n'est pas grave. Mais vous vous rendez compte, aujourd'hui, combien on est ? »

M. BARBIER : « Je m'en suis rendu compte, j'ai été... »

M. DUCHAUSSOY : « Vous vous rendez compte quand même, c'est un problème ? »

M. BARBIER : « J'ai été spectateur de tout ça. »

M. DUCHAUSSOY : « On n'a jamais vu cela nulle part et Monsieur le Maire ne se remet pas en cause. Il continue dans la manipulation en disant "c'est de votre faute à vous, ce n'est pas moi. Je suis un petit saint !". Soyons sérieux cinq minutes, on n'est pas entre gamins. Voyons ! A bientôt 75 ans, il est temps de se remettre en cause ! »

M. BARBIER : « Je pense que notre groupe est sérieux et il travaille. »

M. DERRIEN : « Oui, oui. »

M. DUCHAUSSOY : « Tout à fait, tout à fait. »

M. BARBIER : « Ce n'est pas la peine de vous en prendre à nous. »

M. DUCHAUSSOY : « Et nous avons fait campagne sérieusement. Nous vous avons apporté des critiques et honnêtement, si j'avais su ce que je sais aujourd'hui, moi, je ne me serais jamais engagé dans la campagne. »

M. DERRIEN : « C'est bien. »

M. DUCHAUSSOY : « Surtout à côté de cette homme-là. »

M. DERRIEN : « Et si j'avais su ce que je sais aujourd'hui, jamais je ne vous aurais engagé avec moi. »

M. RICHARD : « Mais vous n'auriez jamais pu faire une équipe ! »

M. DERRIEN : « Monsieur RICHARD ! Monsieur RICHARD ! Vous feriez mieux de vous taire ! Ma politesse m'interdit de répondre. Je propose maintenant, écoutez, c'est clair, le budget n'est pas voté, je vais faire une nouvelle proposition, très vite. On va se renseigner, bien entendu. Voilà, c'est pour ça, je ne suis pas inquiet, je ne suis pas aussi malin que vous sur les textes. On s'était renseigné mais la preuve, c'est que vous êtes encore renseignés mieux que moi. Mais on verra...»



M. RICHARD : « Monsieur, on est renseigné depuis des années ! »

M. DERRIEN : « Stop, stop, je clos le débat ! »

M. RICHARD : « Des années ! »

M. DERRIEN : « Le président a le droit de mettre fin au débat. Maintenant, on passe à l'ordre du jour et on continue. »

M. BARBIER : « Juste sur l'ordre du jour, il y a, je ne sais pas, je ne vais pas les compter, il y a à peu près une dizaine de points qui sont des demandes de subventions. »

M. DERRIEN : « Bien sûr. »

M. BARBIER : « J'imagine qu'on ne va pas les traiter ? »

M. DERRIEN : « On n'a pas à les traiter. »

M. BARBIER : « Non, mais voilà, je voulais savoir. »

Mme GAOUYER : « Attention, il y a des conséquences. »

Mme DELEPINE : « On peut quand même voter les demandes de subvention. C'est un accord de principe. »

Mme GAOUYER : « Si dans les textes, vous avez une ligne, c'est ça qu'il faut nous dire. S'il y a à aller vite, faisons-le vite et très bien, s'il vous plait. »

M. DUCHAUSSOY : « Avons-nous une raison légale de ne pas traiter ce soir les demandes de subventions ? »

M. DERRIEN : « Je ne sais pas. »

Mme GAOUYER : « Monsieur BARBIER pose la question. »

M. BARBIER : « En revanche, il faudra changer la note de présentation parce que c'est marqué, les budgets ont été approuvés le 27 mars. »

M. DERRIEN : « Monsieur BARBIER, ce sera changé, bien entendu. Elle était prête pour demain. »

M. BARBIER : « C'est une boutade, pour que l'on détende l'atmosphère. »

M. DERRIEN : « Bon, on vote les subventions, à minima. J'espère que ce sera bon parce qu'effectivement, on a une date limite qui est le 15 avril. Donc, vous avez les propositions de subventions. On ne va pas les rediscuter, je crois qu'on a assez parlé des subventions tout à l'heure. Donc, on passe directement au vote sur les subventions. »

M. DUCHAUSSOY : « Vous pouvez vous exprimer au micro, parce que moi, quand je parlais de demandes de subventions... »

M. DERRIEN : « Non, attendez, Madame DELEPINE a raison, cela me paraît assez logique. Le budget a été refusé, on ne peut pas voter les subventions. »

M. DUCHAUSSOY : « Oui, oui, on est d'accord. Moi, quand je parlais des demandes de subventions, c'est les points suivants de l'ordre du jour. »

M. DERRIEN : « Oui, bien sûr. »

M. DUCHAUSSOY : « Le budget n'est pas adopté, on ne peut pas voter les subventions. »

M. DERRIEN : « Moi, ce que je vous propose, c'est de passer aux questions suivantes, on a le SMUR, c'est indépendant du budget. On a le point 5, les équipements en matériel informatique pour les écoles, ce sont des demandes de subvention, c'est indépendant du budget. Tous les autres dossiers sont des demandes de subventions. On n'a pas besoin de bloquer ces demandes de subventions ? Je regarde jusqu'à la fin. »

Mme PETIT : « Vous pouvez peut-être faire des économies sur les caméras ? »

M. DERRIEN : « Pourquoi pas. »

Mme PETIT : « Dans votre nouveau budget. »

M. DERRIEN : « Pourquoi pas. Pourquoi pas. »

Mme DUCHAUSSOY : « Quand on voit ce qui est arrivé aussi rue Piétonne, c'est peut-être dommage. »

Mme PETIT : « Vous voyez, vous vouliez une proposition, je vous en fais une. »

M. DERRIEN : « Hein ? »

Mme PETIT : « Vous vouliez une proposition de notre part, en voilà une. »

M. DERRIEN : « En voilà une. On peut arrêter le clocher de la Collégiale aussi ? »

Mme PETIT : « Monsieur, si vous le permettez ? »

M. DERRIEN : « C'est une boutade ! »

Mme PETIT : « Si vous voulez le faire, faites-le, on se débrouillera autrement. »

M. DERRIEN : « Oui. Bon, allez ! Merci de vos précieux conseils, Madame PETIT. »

Mme PETIT : « Mais je vous en prie. »

#### **4) SMUR – MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES – N°2019/077/DEL/7.6**

Monsieur le maire rappelle que depuis 1997, un accord est intervenu entre la Ville d'Eu, le Centre Hospitalier de Dieppe, le Centre Hospitalier de Eu, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) afin de maintenir le service d'Aide Médicale d'Urgence (SMUR) sur la région eudoise.

La ville d'Eu s'est engagée à supporter financièrement une partie des frais engagés par le SDIS en assurant une participation financière d'un montant de 28 965.31 euros par an.

La ville d'Eu a décidé lors du Conseil Municipal du 27 septembre 2004 de demander à chacune des communes du ressort du Centre Hospitalier de Eu, une participation correspondant à 0.46€ par habitant.

Cette charge restant encore relativement lourde, M. Le Maire propose de porter cette participation de 0.50€ par habitant de chacune des communes du ressort du Centre Hospitalier de Eu.

Il est donc demandé au conseil municipal de donner son accord pour que la participation des communes soit portée à 0,50 € par habitant.

M. DERRIEN : « Vous vous rappelez que cette demande n'est pas obligatoire. Pour celles qui acceptent de financer. C'est à dire que si une commune, j'en connais une de tête, ce n'est pas méchant, elle a décidé, elle n'est pas loin de chez nous, je ne vais pas citer son nom, elle a refusé, elle n'a pas à payer. C'est vraiment une participation qui a été demandée, proposée. De nombreuses communes participent mais pas toutes. Pour la Ville d'Eu, la participation est plutôt près de quelques euros par habitant que de 0,50 €. »

M. DUCHAUSSOY : « C'est 4 euros par habitant pour la Ville d'Eu puisque vous nous avez donné la somme à 28 000 euros. »

M. DERRIEN : « Oui, tout à fait. Voilà. »

M. DUCHAUSSOY : « Moi, ce que j'aurais aimé connaître, c'est l'évolution des coûts depuis 2004. Parce que, passer de 0,46 euros par habitant à 0,50 euros par habitant cela ne me semble pas vraiment couvrir l'inflation et je l'ai dit mais la Ville d'Eu n'a pas à toujours tout payer pour tout le monde, ce sont nos impôts locaux. Il faut dire, je pense que l'on parle de territoire aujourd'hui, la Com Com prend de plus en plus de compétences, il me semble qu'il serait quand même normal que des choses comme cela soient partagées par tout le monde. Donc, voilà un petit peu la position qui est la nôtre. »

Mme GAOUYER : « Est-ce que je peux intervenir ? »

M. DERRIEN : « Bien sûr, Madame. Vous connaissez le dossier. »

Mme GAOUYER : « Cette charge, c'est uniquement le pompier qui conduit le véhicule. Parce que le Département dit que cela n'est pas à lui, parce que c'est lui qui finance les pompiers, attention, il finance les pompiers mais on verse une subvention assez

conséquente pour payer les pompiers, donc, il y a une subvention isolée et elle revient à la ville puisque c'est sur son territoire. Donc les textes ne disent pas qu'on peut aller chercher l'argent sur les autres communes. »

M. DERRIEN : « Non, pas du tout. »

Mme GAOUYER : « Voilà, c'est un arrangement que Monsieur GOUET avait négocié à l'époque parce que les médecins ne veulent pas conduire et en même temps assurer des soins. »

M. DERRIEN : « La Com de Com, on l'a interrogée, ne veut pas le prendre en compte. Parce que cela était un arrangement au départ. Mais moi, je pense qu'il faut continuer cet arrangement. »

M. DUCHAUSSOY : « J'entends bien, et j'entends bien ce que dit Madame GAOUYER. »

M. DERRIEN : « Bien sûr. »

M. DUCHAUSSOY : « Je suis tout à fait d'accord, bien entendu, mais le problème c'est ça, est-ce que c'est aux eudois de tout payer pour l'ensemble du territoire ? »

M. DERRIEN : « Les eudois ne paient pas tout. »

Mme GAOUYER : « Pour fédérer les Maires sur cette problématique, on les réunissait une fois par an dans la Salle Bignon et on leur expliquait sur l'année antérieure le nombre de fois où on avait eu recours... »

M. DERRIEN : « C'est toujours fait. »

Mme GAOUYER : « Voilà. De façon à leur montrer. Oui, voilà, ce n'est pas pour arroser les fleurs. Excusez-moi de ce...»

M. DERRIEN : « Les seuls éléments que je peux vous donner c'est la participation financière des communes sur les 9 dernières années, sans vous les citer :

- 2010	14 344 euros
- 2011	11 345 euros
- 2012	11 777 euros
- 2013	10 516 euros
- 2014	11 111 euros
- 2015	8 279 euros
- 2016	13 882 euros
- 2017	17 814 euros
- 2018	17 597 euros

Ça c'est uniquement parce que l'on a relancé les communes et c'était à leur bon vouloir. Et c'est toujours à leur bon vouloir. »

M. DUCHAUSSOY : « Donc, en fait, si on prend par rapport aux chiffres que vous nous donnez pour l'année dernière, il reste 12 000 euros à la charge des eudois. »

M. DERRIEN : « Oui, bien sûr. »

M. DUCHAUSSOY : « Ce qui modère un petit peu la participation des eudois. D'accord.»

M. DERRIEN : « On peut passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. »

**5) EQUIPEMENT EN MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES ECOLES :  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 –  
N°2019/078/DEL/7.5**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'Etat a versé en 2018 une subvention de 3 000 €, au titre de la DETR 2018, pour l'équipement en matériel informatique de l'école Brocéliande.

Pour l'équipement de classes des écoles Mélusine, Primevère et Brocéliande, il est proposé de poursuivre ces investissements en 2019 car l'équipement en informatique dans le cadre des ENT (espaces numériques de travail) reste une nécessité.

L'opération, estimée à la somme de 18 705,31 € HT, soit 22 446,37 € TTC pourrait être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR 2019 dans la catégorie 10 (Equipements informatiques-accès au numérique dans les écoles maternelles et élémentaires).

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au conseil municipal :

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 18 705,31 € HT	Subvention (Etat-DETR 2019) 20 à 30% : 3 741,06 € à 5 611,55 €
	Part ville (70 à 80 %) : 13 093,71 € à 14 964,24 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération.

M. DERRIEN : « Qui est contre ? »

M. RICHARD : « Excusez-moi. En fait, on vote uniquement pour le 1<sup>er</sup> alinéa de la page 3 ? C'est à dire "autoriser Monsieur le Maire ou son représentant..." »

M. DERRIEN : « Oui, si vous voulez, bien sûr. »

M. RICHARD : « C'est pour savoir, pour que l'on soit clair sur ce que l'on vote parce que les autres c'est "d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les travaux". »

M. DERRIEN : « C'est ce que je viens de dire, on attendra pour le budget. C'est ce que je viens de dire. »

M. RICHARD : « Donc, on ne vote que pour le 1<sup>er</sup> alinéa ? »

M. DERRIEN : « Je viens de le dire. Pour le 1<sup>er</sup> alinéa. Donc, qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. Les caméras, on va les faire quand même, pour la demande de DETR, même si on l'enlève dans le prochain budget. Au moins, on aura l'accord pour faire une demande de subvention. Je ne suis pas partisan de les enlever mais on verra. Il faut regarder, parce qu'en fait, elles sont assez efficaces. Oui, très efficaces, il faut aller voir les gendarmes. »

Mme RICHE : « Est-ce que vous pouvez nous faire un petit bilan, justement ? »

M. DERRIEN : « Allez-voir les gendarmes, c'est eux qui vous le feront. Ils font un bilan une fois par an. »

Mme GAOUYER : « Oui, mais le bilan qu'ils vous font, vous ne pouvez pas nous le répercuter ? »

M. DERRIEN : « Dans les discussions que j'ai avec eux, on l'a pas eu encore. Il n'est pas officiel. C'est très efficace. Voilà. »

M. RICHARD : Inaudible.

M. DERRIEN : « Pardon ? »

M. RICHARD : Inaudible.

M. DERRIEN : « Les seules infos, c'est la Gendarmerie. S'ils me disent que c'est très efficace, je n'ai aucune raison de remettre leur parole en doute. Aucune ! »

**6) CAMERAS SUPPLEMENTAIRES DE VIDÉOPROTECTION URBAINE :  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 –  
N°2019/079/DEL/7.5**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'Etat a versé en 2017 une subvention de 34 027,75 €, au titre de la DETR 2017, pour l'implantation d'un système de vidéo protection urbaine. L'ensemble des 23 caméras a été installé en 2018, contribuant ainsi au maintien de la sécurité et de la tranquillité publique.

Il est aujourd'hui proposé d'ajouter de nouvelles caméras au cimetière, sur l'aire de camping-car et dans le Jardin à la Française du Château.

L'opération, estimée à la somme de 18 825,95 € HT, soit 22 591,14 € TTC peut être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR 2019 dans la catégorie 3 (Equipements de vidéo protection).

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au conseil municipal :

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 18 825,95 € HT	Subvention (Etat-DETR 2019) 20 à 30% : 3765,19 € à 5 647,78 € Subvention département (20 à 25%) : 3765,19 € à 4 706,48 €
	Part ville (45 à 80 %) : 8 471,67 € à 15 060,76 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du département de Seine-Maritime et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération.

M. DERRIEN : « Entre nous, le cimetière, c'est important. On a des dégradations tous les ans, sur les parkings, tous les ans ! Et puis, sur le Camping-car, je pense que cela peut être utile. Mais bon, s'il faut en supprimer une, mais le cimetière je discuterai fortement. »

Mme GAOUYER : « Je peux me permettre une remarque ? »

M. DERRIEN : « Bien sûr. »

Mme GAOUYER : « A côté de chez moi, il y a un panneau disant "Vidéosurveillance". J'ai une paire de jumelles, je n'ai pas trouvé la caméra ! Donc, si c'est très efficace, les panneaux tout seuls, on peut y aller ! »

M. DERRIEN : « C'est une plaisanterie, bien entendu. »

Mme GAOUYER : « Non, non, non, non. »

M. DERRIEN : « Mais il est clair que dans des villes, cela existe des caméras factices. Cela se pose. »

M. DENEUFVE : « C'est pour dire que la ville est surveillée. »

M. DERRIEN : « C'est pour dire que la ville est surveillée. Vous avez une réponse du 1<sup>er</sup> adjoint qui dit aussi que ces panneaux là c'est obligatoire quand il y a des caméras dans une ville. »

M. DENEUFVE : « Pour signaler que la ville est surveillée. »

Mme GAOUYER : « C'est marqué à l'entrée de ville ? »



M. DENEUFVE : « Oui, mais il faut le rappeler. »

M. DUCHAUSSOY : « En fait, vous nous demandez d'étendre un système pour lequel aujourd'hui, nous n'avons absolument pas de bilan. »

M. DERRIEN : « Non, je ne vous demande pas de l'étendre. Aujourd'hui, je vous demande simplement de m'autoriser à signer une demande de subventions. »

M. DUCHAUSSOY : « Ah oui, mais si on demande la subvention, c'est bien dans le but d'étendre le système. »

M. DERRIEN : « A condition que vous l'acceptiez au moment du budget. Mais on peut faire une demande de subvention, bien sûr. Qui est contre ? 10. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé par 18 Pour.

**7) RENOVATION DU SOL DU GYMNASSE MUNICIPAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 – N°2019/080/DEL/7.5**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'actuel sol du gymnase municipal a été posé en 1996 et présente une usure importante, due, notamment, à un taux horaire d'occupation et de fréquentation très élevé.

Afin que les établissements scolaires puissent l'utiliser toute l'année, de même que les associations sportives et afin de respecter des normes de sécurité, il est proposé de procéder à sa rénovation.

L'opération, estimée à la somme de 56 902,10 € HT, soit 68 282,52 TTC pourrait être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR 2019 dans la catégorie 9 (Equipements sportifs de taille modérée).

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au conseil municipal :

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 56 902,10 € HT	Subvention (Etat-DETR 2019) 20 à 30% : 11 380,42 € à 17 070,63 €
	Part ville (70 à 80 %) : 39 831,47 € à 45 521,68 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération.

M. DUCHAUSSOY : « Quels sont les établissements scolaires qui fréquentent actuellement le gymnase ? Parce que je suppose que le Lycée n'y va plus beaucoup ? »

M. DERRIEN : « Les établissements scolaires : Nazareth. Brocéliande, bien sûr, plus les associations sportives. »

M. DUCHAUSSOY : « Moi, je parlais scolaire. »

M. DERRIEN : « Non, non, c'est que le primaire. Le Collège, c'est là-haut, il a son gymnase. »

Mme GAOUYER : « Occasionnellement, l'école Primevère pour les Noëls, des choses comme ça. »

M. DERRIEN : « Bien sûr. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

**8) RESTAURATION DU FRONTON DE LA CHAPELLE SAINT LAURENT :  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 –  
N°2019/081/DEL/7.5**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la chapelle Saint Laurent, érigée en 1876, non protégée au titre des monuments historiques, fait néanmoins partie du patrimoine architectural de la ville.

Afin de permettre son ouverture à l'automne à l'occasion des journées européennes du patrimoine et de répondre aux demandes de visites des touristes, il est proposé de restaurer sa façade ouest et plus particulièrement la reprise de fond du fronton en briques, une dépose de l'ensemble des éléments de maçonnerie devant être réalisée.

L'opération, estimée à la somme de 33 374,16 € HT, soit 40 048,99 € TTC pourrait être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR 2019 dans la catégorie 4 (Edifices culturels non protégés).

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au conseil municipal :

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 33 374,16 € HT	Subvention (Etat-DETR 2019) 20 à 30% : 6 674,83 € à 10 012,24 € Subvention (département) 25% : 8 343,54 €
	Part ville (45 à 80 %) : 15 018,37 € à 26 699,32 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat, du département de Seine-Maritime et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération.

M. DERRIEN : « Aujourd'hui, la chapelle est fermée, pour des questions de sécurité. Elle est juste ouverte... »

M. DENEUFVE : « On a démonté... »

M. DERRIEN : « Mais si on veut l'ouvrir pour les Journées du Patrimoine. Voilà, la proposition, c'était de la refaire cette année quand même. On peut aussi la rayer des investissements ? La reprise, parce que l'on ne peut pas le refaire nous-même, a été estimé par des entreprises spécialisées à 33 374 euros. Des questions ? Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Approuvé à l'unanimité. Merci. »

Mme BRIFFARD : « Je voudrais revenir au point du sol du gymnase. Là, vous parlez d'un coût total de 68 282 euros et dans le document on a réfection sur le gymnase 80 000 euros. J'ai oublié quelque chose ? Je ne sais pas ? »

M. DERRIEN : « Ce montant-là est bon, mais je vais vous dire pourquoi on a fait cela. C'est que l'on a reçu une proposition cette semaine à 56 000 euros. Donc, on n'a pas rectifié le budget puisqu'il avait déjà été traité en commission, par contre la subvention on l'a mise avec les bons chiffres. Voilà l'explication. »

Mme BRIFFARD : « D'accord. »

M. DERRIEN : « Voilà l'explication. Oui, la remarque que me fait... Il y aura un appel d'offre et là cela pourrait être plus. »

Brouhaha

M. DERRIEN : « C'est par rapport à une estimation. »

Mme BRIFFARD : « Je m'interroge sur la différence. »

M. DERRIEN : « Oui, oui. La différence vient de là. »

Mme DELEPINE : « C'est une prévision. »

Mme BRIFFARD : « Oui, mais comme là, on a les 2 chiffres. »

M. DERRIEN : « Voilà, vous avez l'explication. »

Brouhaha

Mme RICHE : « Et pour les demandes de subventions, il n'est pas plus intéressant de demander le montant le plus élevé ? »

M. DERRIEN : « Mais il faut un conseil municipal. »

Mme RICHE : « Mais pour une demande de subvention, pourquoi vous prenez le montant le moins élevé, pas le plus élevé ? »

M. DERRIEN : « Non, non, de toute façon, elle se donne par rapport à la somme dépensée, elle ne se donne pas par rapport aux prévisions. »

M. DENEUFVE : « Par rapport à la facture, à ce qui est payé. »

M. DERRIEN : « Cela serait trop facile. Oui, je pense que tout le monde jouerait un jeu bizarre dans ces cas-là. »

**9) TRAVAUX DE REFECTION DE LA PLACE DE LA TOLERANCE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 – N°2019/082/DEL/7.5**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le parking situé place de la Tolérance est devenu impraticable à cause des déformations dues aux stationnements et aux interventions des différents concessionnaires. Il nécessite donc aujourd'hui des travaux de réfection.

L'opération, estimée à la somme de 27 604,50 € HT, soit 33 125,40 € TTC pourrait être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR 2019 dans la catégorie 6 (voirie communale).

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au Conseil municipal :

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 27 604,50 € HT	Subvention (Etat-DETR 2019) 20 à 30% : 5 520,9 € à 8 281,35 €
	Part ville (70 à 80 %) : 19 323,15 € à 22 083,60 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération.

Mme GAOUYER : « Place de la Tolérance. »

M. DERRIEN : « La Place de la Tolérance, c'est la place où il y a l'entrée de la bibliothèque municipale. »

M. DENEUFVE : « Oui, c'est le parking qui est devant. »

Mme GAOUYER : « Elle n'est pas municipale. »

Mme PETIT : « C'est la Bibliothèque pour Tous. »

M. DERRIEN : « Excusez-moi. Remarque, il y a bien des associations qui sont municipales et qui n'ont rien de municipales aussi. »

Mme PETIT : « Par exemple ? Lesquelles ? »

Mme BOUQUET : « Si, si, il y a une école municipale de musique. »

M. DERRIEN : « C'est une association. »

Mme BOUQUET : « Qui n'est pas municipale. »

M. DERRIEN : « Mais c'est une association. Non, non, mais c'était juste pour dire. »

M. BARBIER : « Il y a une convention. »

M. DERRIEN ; « Il y a une convention, bien sûr. Il y a une convention aussi avec la Bibliothèque pour Tous. Bon, allez, c'est du pinaillage. Donc, la Place de la Tolérance, c'est la place de la Bibliothèque pour Tous. Il s'agirait simplement de reprendre tout le parking qui est devant.»

Mme GAOUYER : « Quand nous étions en commission des finances, vous avez parlé d'une fontaine. Vous avez dit Place de la Tolérance, une fontaine. »

M. DERRIEN : « Une idée mais qui n'est pas encore développée. On pourrait, sur le petit jardin qui est devant, mettre une fontaine. Une petite fontaine, qui tourne avec un petit peu d'eau. Mais cela n'a rien à voir avec ça. »

M. DENEUFVE : « Cela n'a rien à voir. »

M. DERRIEN : « Non, non, là, on est bien sur la Place de la Tolérance, refaire le parking, la voirie. »

M. DENEUFVE : « La fontaine, c'est autre chose. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire ? »

Mme GAOUYER : « Regardez le dernier achat de fontaine, comment il s'est fait à la Ville d'Eu. C'est très intéressant ce dossier. »

M. DERRIEN : « Il faut faire attention. »

Mme GAOUYER : « Il est peut-être sous de la poussière. »

M. DERRIEN : « Il suffit de faire attention. »

Mme GAOUYER : « Je disais que pour acheter une fontaine à la Ville d'Eu, ce qui est logique, puisque EU cela veut dire EAU, ok, mais de se pencher sur le dernier dossier d'achat de fontaine. Je ne vous dirai absolument rien de plus. »

M. DERRIEN : « Madame, je me suis mal exprimé sur "fontaine" sur la Place de la Tolérance, en fait c'est un petit truc d'eau pour bouger, un petit moulin, c'était juste ça, ce n'est pas une fontaine pour boire. »

Mme GAOUYER : « Attendez, non, vous vous trompez. »

M. DERRIEN : « Ce n'est pas un moulin. »

Mme GAOUYER : « Non, mais un moulin, il faut le mettre dans le jardin public à côté du Centre des Fontaines ! »

M. DERRIEN : « Non, c'est quelque chose où l'eau circule. »

Mme GAOUYER : « Puisqu'il y avait les moulins Packham. »

M. DERRIEN : « Vous avez fini de rigoler ! Un petit peu ! Vous me prenez pour un imbécile ou quoi ! »

Mme PETIT : « Attendez, Monsieur, vous avez... »

M. DERRIEN : « Et bien, vous allez comprendre, c'est un circuit d'eau pour agrémenter cette place-là. »

M. DENEUFVE : « C'est un cours d'eau. »

M. DERRIEN : « Enfin ! J'ai dit au départ que j'avais utilisé le mauvais mot. Point ! Donc, fontaine n'était pas approprié parce que l'on aurait pu penser que l'eau de la fontaine, on la buvait. Donc, je retire ce que j'ai dit. Et c'est donc mettre quelque chose, en circuit fermé, pour ne pas consommer d'eau, bien entendu, qui aurait pu agrémenter la place. C'est tout ! »

Inaudible.

M. DERRIEN : « Non, ce n'était pas un moulin. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, s'il vous plait ? Moi, il y a quelque chose qui m'interpelle dans l'énoncé. Parce que vous nous dites que c'est à cause des déformations dû au stationnement. Bon ! Et aux interventions des différents concessionnaires. Alors, je pense que les interventions des différents concessionnaires, tout le monde voit à peu près de quoi on veut parler, c'est à dire, qu'en fait, c'est surtout quand a été passé... »

M. DENEUFVE : « Le réseau de transfert. »

M. DUCHAUSSOY : « Le réseau de transfert pour la station d'assainissement. Donc, cela m'inquiète parce que, là on est uniquement sur la Place de la Tolérance, mais aujourd'hui, la ville est en train d'avoir des travaux partout pour la fibre. Est-ce qu'on va se retrouver dans quelques années avec la même situation dans toute la ville, que sur la Place de la Tolérance ? Voilà ma question et mon inquiétude. »

M. DENEUFVE : « Les réparations sont très bien faites par rapport à la fibre. Les mises en état des chaussées sont très très bien faites. Là, c'était autre chose, c'était une autre époque, moi, Je ne l'ai pas connue. »

M. DUCHAUSSOY : « Ce n'est pas très vieux. Madame GAOUYER, vous pouvez confirmer ? Ce n'est pas très vieux, c'était durant votre mandat ? »

Mme GAOUYER : « Non, mais attendez, vous étiez déjà eudois à l'époque mais je peux vous dire que cela a été un sport. Parce qu'il fallait en très peu de temps avoir fait tous les réseaux, mais il n'y avait pas que la Ville d'Eu, Ponts et Marais, le Tréport. Ils ont fait cela au pas de charge. Ils n'avaient même pas demandé d'autorisations au Département, parce qu'ils étaient sur des routes départementales, rue de la Poste, tout ça. Et il y a des conventions, avec des pressions à exercer sur tel type de sable. Cela a été fait n'importe comment ! N'importe comment ! Prenez l'exemple du Chemin de Halage, c'est cette époque-là. Partout ! Partout ! C'était catastrophique ! »

M. DUCHAUSSOY : « C'est pour ça que je fais la remarque. »

M. ECREPONT : « Il n'y a pas de recours ? »

Mme GAOUYER : « Comment ? »

M. ECREPONT : « Il n'y a pas de recours ? »

Mme GAOUYER : « Mais on a fait, on a tout fait ! Mais les sociétés n'ont pas été motivées pour le refaire. Voilà. En fait, ce qui est hyper dur sur ce type de chantier, c'est qu'en même temps qu'ils ouvrent, ils doivent s'adresser à tous les autres partenaires pour dire, on va reboucher, on n'a pas le droit de rouvrir avant 5 ans. Profitez-en pour faire tout votre travail en même temps. Vous voyez un peu le boxon, quand on traverse toute la ville. Vous êtes d'accord ? »

M. DERRIEN : « Oui, tout à fait. »

M. DENEUFVE : « Oui, tout à fait. Il y a eu 22 kms de réseau posé. »

M. DERRIEN : « On n'a pas voté pour la Place de la Tolérance. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci »

#### **10) REFECTION DES TROTTOIRS DE LA RUE DEMÉNITROUX : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 – N°2019/083/DEL/7.5**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que les trottoirs de la rue Deménitroux, devenus impraticables et dangereux au fil du temps doivent faire l'objet d'aménagements de sécurité, entre la rue Jenner et la rue Ampère, entre la rue Curie et la rue Jenner et entre la route du Tréport et la rue Curie.

L'opération, estimée à la somme de 116 583,50 € HT, soit 139 900,20 € TTC pourrait être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR 2019 dans la catégorie 6 (voirie communale).

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au conseil municipal :



Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
Montant de l'opération 116 583,50 € HT	Subvention (Etat-DETR 2019) 20 à 30% : 23 316,7 € à 34 975,05 €
	Part ville (70 à 80 %) : 81 608,45 € à 93 266,8 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération.

M. DERRIEN : « Pour ceux qui connaissent la rue, moi, j'y suis allé plusieurs fois avec Monsieur DENEUFVE, c'est vraiment un des trottoirs qui est le plus abîmé, très abîmé, même, sur ce secteur de la ville. »

Mme GAOUYER : « Et ils auront un vrai caniveau ? »

M. DENEUFVE : « Oui. »

Mme GAOUYER : « On aura une hauteur de marche ? »

M. DENEUFVE : « Oui, oui. »

Mme GAOUYER : « Ou on le met en biais ? »

M. DENEUFVE : « On reprend les caniveaux en même temps. »

M. ECREPONT : « Le stationnement un peu bizarre, alterné, un peu dangereux, on le maintient, on modifie, on fait quoi ? »

M. DERRIEN : « Qu'est-ce que vous appelez un stationnement dangereux ? »

M. ECREPONT : « Les voitures à droite, les voitures à gauche. »

M. DERRIEN : « C'est un stationnement, rue d'Aumale il a montré ses preuves. »

M. DENEUFVE : « Mais là il va être matérialisé, il a été aménagé. »

M. DERRIEN : « Ce type de stationnement ... »

M. DENEUFVE : « On va faire comme pour la route d'Aumale, on va mettre des structures devant les stationnements fixes et on va intercaler. C'est pour réduire la vitesse. Cela roule très vite et si on veut bloquer la vitesse c'est ce qu'il faut faire. »

M. ECREPONT : « On met un panneau ralentir, ça suffira et puis c'est tout. »

M. DENEUFVE : « Comment ? »

M. ECREPONT : « On met un panneau ralentir et puis c'est tout. »

M. DENEUFVE : « Vous savez bien qu'un panneau ralentir, cela ne sert à rien ! »

Mme GAOUYER : « Rue Branly, l'accident qui a eu lieu ! Rue Jeanne d'Arc ! Rue Jeanne d'Arc ! »

M. ECREPONT : « Du coup, les gens du quartier, pour finir, ils ne respectent pas le stationnement qu'on leur a fait pour casser la vitesse, ils se remettent sur les trottoirs, tous. C'est deux roues sur le trottoir. »

M. DERRIEN : « Où ça ? »

M. ECREPONT : « Dans la Rue Déménitoux. »

M. DENEUFVE : « Aujourd'hui, ce n'est pas fait, on n'a pas fait les aménagements. »

M. DERRIEN : « Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. »

**11) AGRANDISSEMENT DE LA PISTE D'ATHLÉTISME : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 – N°2019/084/DEL/7.5**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que la piste d'athlétisme a été ouverte au public en 2006.

Les établissements scolaires et principalement les élèves du lycée utilisent la piste toute l'année.

L'allongement de la piste va permettre d'organiser des épreuves, notamment du décathlon. En outre, après utilisation intensive de 13 ans, les tracés de la piste sont à refaire complètement.

L'opération d'agrandissement de la ligne droite, estimée à la somme de 40 796,35 € HT, soit 48 955,62 TTC pourrait être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR 2019 dans la catégorie 9 (Equipements sportifs de taille modérée).

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au conseil municipal :

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
--------------	------------------------------

<u>Montant de l'opération</u> 40 796,35 € HT	Subvention (Etat-DETR 2019) 20 à 30% : 8 159,27 à 12 238,90 €
	Part ville (70 à 80 %) : 28 557,44 € à 32 637,8 €

M. DERRIEN : « Donc on a une demande depuis deux ou trois ans du COB pour agrandir la piste de 10 mètres afin de pouvoir faire des compétitions sur le 110 mètres haies. »

M. RICHARD : « Cela leur permettra d'organiser des meetings sur la Ville d'Eu, c'est ça ? De pouvoir recevoir ? Alors qu'aujourd'hui, ils sont obligés, systématiquement, de se déplacer. »

M. DERRIEN : « Oui. »

M. RICHARD : « Oui, complètement. »

M. PRIN : « Surtout pour les seniors. La piste, pour les 110 mètres, pour les jeunes c'est bien, elle est bien mais pas pour les seniors. »

M. DERRIEN : « Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

M. DUCHAUSSOY : « Monsieur le Maire, je voudrais vous poser une question avant. Je reviens sur le budget, on n'a pas voté les taux d'imposition. Il n'y a pas une date butoir ? »

M. DERRIEN : « De mémoire, non. On a une date butoir, Madame DELEPINE ? Je ne crois pas. De toute façon, le budget est basé sur les taux d'imposition constants, ils ne bougent pas. Je me vois mal vous présenter un budget avec des augmentations de taux d'imposition. »

M. DUCHAUSSOY : « Non, non, ce n'est pas cela ma remarque, c'est, est-ce qu'il ne faut pas les voter, cela nous est arrivé avec la Com de Com de voter des taux d'imposition tout seul pour simplement être sûre que l'administration fiscale puisse mettre les choses en route. Je ne sais pas pour quand ils ont besoin de la... Oui, c'est peut-être le 15 avril, comme le budget, finalement. »

M. DERRIEN : « Il n'y a pas de raison. »

M. DUCHAUSSOY : « C'est simplement une interrogation. »

M. DERRIEN : « Oui. »

Mme DELEPINE : « C'est jusqu'au 15 avril. »

M. DERRIEN : « C'est jusqu'au 15 avril nous répond Madame DELEPINE. Vous avez déjà trouvé la réponse sans moi. »

**12) TRAVAUX DE COUVERTURE DE L'ECOLE MATERNELLE MELUSINE :  
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 –  
N°2019/085/DEL/7.5**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que de gros travaux de couverture doivent être entrepris à l'école maternelle Mélusine.

L'opération, estimée à la somme de 102 444,5 € HT, soit 122 933,4 € TTC pourrait être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR 2019 dans la catégorie 1 (construction et réhabilitation des bâtiments scolaires) ou la catégorie 2 (construction et réhabilitation des bâtiments communaux et intercommunaux).

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au conseil municipal :

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 102 444,5 € HT	Subvention (Etat-DETR 2019) 20 à 30% : 20 488,9 € à 30 733, 35 €
	Part ville (70 à 80 %) : 71 711,15 € à 81 955,6 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération.

Mme GAOUYER : « Je voudrais intervenir. C'est une école que je connais assez bien, entre autres, je me souviens que ma fille aînée a fait sa rentrée des classes dans cette école-là et c'était l'année de l'ouverture. Piscine ! Et tout le temps, depuis l'ouverture, piscine ! D'accord ? Il y a un problème sur l'angle de la toiture. Donc, qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce que l'on refait la même chose avec du matériel neuf ? Ou est-ce que l'on regarde les configurations du toit ? Si c'est pour faire la même chose, ce n'est pas la peine. Il est trop couché et ce n'est pas une terrasse. Il y a certains vents qui doivent exister là-haut mais cela demande à être examiné sérieusement. Parce que la grande salle, c'est piscine ! Et demandez au personnel ! »

M. DERRIEN : « On va surtout se renseigner et avec des entreprises spécialisées. »

Mme GAOUYER : « Oui, mais, attendez ! »

M. DERRIEN : « Peut-être que les moyens ont évolué depuis. Il y a peut-être des moyens d'étanchéité. »

Mme GAOUYER : « Il y avait un architecte. Cela a été fait selon. »

M. DERRIEN : « Oui, bien sûr. »

Mme GAOUYER : « Donc, théoriquement, on a une obligation à continuer comme l'architecte a fait. Ce qui veut dire qu'il faut refaire un marché pour changer la conception. Ce n'est pas la même approche. »

M. DERRIEN : « On va quand même d'abord regarder, avec les techniques modernes d'étanchéité. Je vous propose de regarder cela et puis de prendre en compte votre remarque, bien entendu. »

Mme GAOUYER : « Mais demandez surtout au personnel, il vous le dira. »

M. DERRIEN : « Si on vous met ça ici, c'est clair. »

Mme GAOUYER : « Vous êtes d'accord ? Et voilà, c'est une histoire d'angle de toiture. Alors les parents d'élèves, pendant 30 ans on a rabâché ça. Je ne suis pas eudoise de souche. »

M. DERRIEN : « Moi non plus. On va se renseigner. Merci de l'info mais on peut faire la demande de subvention quand même. »

Mme GAOUYER : « Non, cela ne tient pas ... Ce n'est pas la même chose. »

M. DERRIEN : « C'est un devis que l'on nous a fait. »

M. DENEUFVE : « L'entreprise a fait le devis. »

M. DERRIEN : « Si l'entreprise a fait le devis, c'est pour ça que je dis à Madame GAOUYER que peut-être que l'entreprise a pris cela en compte et peut-être qu'il y a des techniques nouvelles d'étanchéité, c'est tout. Ce n'est pas un devis qui a été sorti du chapeau par les Services Techniques. »

Mme GAOUYER : « Non, mais je ne voudrais surtout pas que l'on considère que c'est par l'usure qu'on a ça, c'est par la conception. »

M. DERRIEN : « J'ai compris, on va regarder. »

Mme GAOUYER : « Monsieur DENEUFVE, vous n'étiez pas là ? »

M. DENEUFVE : « Non je n'étais pas là. »

Mme GAOUYER : « Enfin, cela remonte à plus de 40 ans. »

M. DERRIEN : « Allez, ok, on surseoit à celle-là. On verra cela à la prochaine réunion. On va demander rapidement. On peut avoir la levée de doute rapide. »

**13) REPRISES DE CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL : DEMANDE DE  
SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2019 : [N°2019/086/DEL/7.5](#)**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'opération de reprises de concessions au cimetière communal se poursuit en 2019. Les concessions funéraires non renouvelées sont concernées ainsi que les concessions perpétuelles démolies. Il est ainsi prévu de reprendre une quinzaine de concessions.

L'opération, estimée à la somme de 11 250 € HT, soit 13 500 € TTC pourrait être subventionnée par l'Etat au titre de la DETR 2019 dans la catégorie 5 (Cimetières).

Etant donné le plan de financement prévisionnel suivant, il est demandé au conseil municipal :

Dépenses H.T	Recettes maximales attendues
<u>Montant de l'opération</u> 11 250 € HT	Subvention (Etat-DETR 2019) 20 à 30% : 2 250 € à 3 375 €
	Part ville (70 à 80 %) : 7 875 € à 9000 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès de l'Etat et de tout autre financeur potentiel la subvention la plus élevée nécessaire à la réalisation de cette opération.

M. DERRIEN : « Il faut continuer la reprise des concessions parce que l'on est très en retard. Le plan, il faut le continuer, de mon point de vue. Donc, c'est quelque chose qu'il faut inscrire au budget. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Merci. »

#### **14) SALON DU LIVRE 2019 : DEMANDE DE SUBVENTION – N°2019/087/DEL/7.5**

Madame BOUQUET informe les membres du conseil municipal que le salon du livre se tiendra le 18 mai 2019.

Le coût de l'opération est estimé à 9 000 € TTC. Il inclut la prise en charge des frais de transport des auteurs présents, les frais de réception, les frais d'impression des affiches, des flyers et des panneaux publicitaires dans la presse écrite locale et régionale.

L'opération pouvant être subventionnée, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter de l'Etat, du Conseil régional de Normandie, du Conseil départemental de Seine-Maritime et d'autres financeurs potentiels les subventions les plus élevées nécessaires à la réalisation de ce projet.

Mme BOUQUET : « S'il n'y a pas de questions, on passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. »

#### **15) SALON DU LIVRE 2019 : AUTORISATION DE DEPENSES – N°2019/088/DEL/7.10 - REPORTÉ**

M. DERRIEN : « Cela était pour la demande de subvention, le point 15, cela concernait des autorisations de dépenses. Le budget, n'ayant pas été voté, il n'a pas lieu d'être. On le traitera au prochain conseil. »

**16) FETE DU CHEVAL – 1<sup>er</sup> et 2 JUIN 2019 : DEMANDE DE SUBVENTION – N°2019/089/DEL/7.5**

Madame BOUQUET informe les membres du conseil municipal que la seconde fête du cheval se tiendra les 1er et 2 juin 2019 dans le parc du château. Permettant de renouer avec les manifestations d'envergure régionale, cette fête valorisera également les espaces naturels, notamment les chemins de randonnée équestre et pourra fédérer des associations et des clubs locaux autour d'un projet.

Le coût de l'opération est estimé à 16 500 € TTC. Il inclut la prise en charge de la rémunération des troupes de spectacle, les frais de communication, les animations musicales et la restauration des troupes et musiciens.

L'opération pouvant être subventionnée, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter de l'Etat, du Conseil régional de Normandie, du Conseil départemental de Seine-Maritime et d'autres financeurs potentiels les subventions les plus élevées nécessaires à la réalisation de ce projet.

Mme PETIT : « J'ai une question. Est-ce que l'on pourrait savoir combien cette fête du cheval avait rapporté ? Parce qu'il y a eu des recettes et est-ce que l'on pourrait avoir une idée ? Je ne l'ai malheureusement pas su. »

Mme DELEPINE : « 3 500 euros. »

Mme PETIT : « Bénéfice ? »

Mme DELEPINE : « De recettes. »

M. DERRIEN : « De recette, pas de bénéfice. »

Mme PETIT : « De recette, alors. Merci beaucoup. »

Mme BOUQUET : « Il n'y a pas d'autres questions ? Alors, on peut passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. Je profite de ces 2 points-là pour faire un appel aux conseillers qui pourraient nous aider, bénévolement, dans l'organisation de ces 2 manifestations. Donc, n'hésitez pas à vous rapprocher de moi pour me dire si vous êtes disponibles pour nous aider. Merci.»

M. BARBIER : « Est-ce que vous pouvez nous dire un peu, il y aura un thème au Salon du Livre ? Une thématique particulière ? En règle générale. »

Mme BOUQUET : « Je crois que Monsieur DUJEANCOURT peut nous répondre mais pas spécialement. »



M. DUJEANCOURT : « Non, il n'y a pas de thématique. »

**17) FETE DU CHEVAL – AUTORISATION DE DEPENSES – N°2019/090/DEL/7.10 - REPORTÉ**

M. DERRIEN : « Autorisation de dépenses, point 17, on ne le traite pas. »

**18) PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS INDIVIDUELS : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC SODINEUF HABITAT NORMAND – N°2019/091/DEL/7.10 - REPORTÉ**

Donc le projet 18, c'était le projet de logement locatif avec SODINEUF Habitat, sur le Mont Vitôt. Je propose qu'on le traite, quand le budget aura été éclairci. Merci. »

**19) REPORT DE LA DATE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SŒURS AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026 – N°2019/092/DEL/9.1**

Vu la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes ;

Vu l'instruction ministérielle du 28 août 2018 relative à l'application de la loi °2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux Communautés de Communes ;

Vu les articles 64 et 65 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, modifiés ;

Considérant que les communes membres d'une Communauté de Communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi visée en premier alinéa, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi °2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la Communauté de Communes, si, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 au moins 25% des communes membres de la Communauté de Communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétence peut être reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;

Considérant que la commune d'Eu est membre de la Communauté de Communes des Villes Sœurs ;

Considérant qu'à la date de la publication de la loi du 3 août 2018, la Communauté de Communes des Villes Sœurs n'exerce ni la compétence eau, ni la compétence assainissement.

Considérant que la Commune souhaite reporter le transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026, et qu'à cet effet, il convient qu'elle manifeste son opposition au transfert automatique au 1<sup>er</sup> janvier 2020, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019 ;

Il est demandé au conseil municipal :

- assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la Communauté de Communes des Villes Sœurs ; de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence eau et de la compétence assainissement,

- de demander le report du transfert de la compétence eau et de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026, notant néanmoins que la Communauté de Communes des Villes Sœurs pourrait proposer, si elle est prête à assumer de manière anticipée ces compétences, un transfert de compétence par voie statutaire avant cette date, modification statutaire pour laquelle la commune serait alors consultée.

- d'adresser, outre les formalités de publicités ordinaires, copie de la présente délibération au Préfet territorialement compétent et au Président de la Communauté de Communes des Villes Sœurs.

M. DENEUFVE : « Est-ce que vous avez des questions ? »

M. RICHARD : « Quelles sont les raisons qui font que la Com de Com demande le report de cette prise de compétence ? »

M. DENEUFVE : « La loi NOTRE a modifié la loi et aujourd'hui les syndicats peuvent reporter à 2026. »

M. RICHARD : « Oui, mais pourquoi ? Pourquoi on demande le report en 2026 alors que c'est 2020 ? »

M. DENEUFVE : « Non, c'est 2026, c'est la loi. »

M. RICHARD : « Ah non ! Ce n'est pas ce que j'ai compris. »

M. DENEUFVE : « La loi, c'est, oui, 2020 mais... »

M. RICHARD : « La loi, c'est au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ! »

M. DERRIEN : « Avec une possibilité de report à 2026. »

M. RICHARD : « C'est ça mais... »

M. DERRIEN : « La Com de Com ne s'estime pas assez compétente pour reprendre cela dans 1 an. »

M. RICHARD : « Donc, on est en manque de délai pour mettre en place ? »

M. DERRIEN : « C'est un report de 6 ans. »

Mme PETIT : « Mais j'avais cru comprendre à la Com de Com, qu'ils allaient faire faire une étude à ce sujet ? »

M. DERRIEN : « Justement, c'est pour cela qu'il faut faire le report quand même. »

Mme PETIT : « Bon, mais une étude, cela ne va tout de même pas durer 6 ans ? »

M. DENEUFVE : « Non, mais le report, s'il est de 6 ans, c'est de 6 ans. »

M. RICHARD : « Non ! »

Mme PETIT : « Il peut très bien être plus court ? »

M. DERRIEN : « C'est écrit. »

M. DENEUFVE : « Non, non, ce sera une décision du Préfet, après. Ce n'est pas la Com Com qui va décider, ni les syndicats. »

M. DERRIEN : « Soit ils prennent en 2020, soit ils prennent en 2026. »

M. DENEUFVE : « Ils disent qu'ils peuvent très bien reprendre les compétences avant, à condition que les communes soient d'accord. Comme là, il faudra revoter et que le Préfet l'autorise. »

Mme GAOUYER : « Jusqu'à présent, cela avait déjà été discuté du temps de la précédente mandature et ils envisageaient ça. Mais comme la loi a été écrite avec un rapprochement, ils n'étaient pas prêts. C'est écrit là, "considérant qu'à la date de publication de la loi du 3 août 2018, la Communauté de Communes des Villes Sœurs n'exerce ni la compétence eau, ni la compétence assainissement", donc, ils vont border le truc, puis quand ce sera prêt, ils nous demanderont d'y venir. A priori, 2026 mais peut-être dans 2 ans ? On ira, on ira. Mais c'est pas mal. De toute façon les schémas ont été faits pour ça.»

M. DENEUFVE : « Vous avez d'autres questions ? Non ? On passe au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient : 4. Approuvé par 24 Pour. »

M. DERRIEN : « Je continue. Oui Madame ? »

Mme GAOUYER : « Je voudrais revenir au point précédent parce que on ne le traite pas, mais la photo qu'il y a, je n'ai pas été capable de l'interpréter. »

M. DENEUFVE : « On ne l'a pas traité le point. »

Mme GAOUYER : « Est-ce que ce serait possible qu'on nous la repasse avec éclaircissement ? »

M. DERRIEN : « Oui, oui, on vous la repassera, bien sûr. En fait, c'est le lotissement qui est derrière le lotissement EDF. »

Mme GAOUYER : « Avec machin, j'ai réussi mais il ne faut pas nous présenter des trucs comme ça, s'il vous plaît. Merci. »

M. DERRIEN : « Bon, il nous reste 2 points. »

**20) MODIFICATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET) A LA MAIRIE DE EU**  
**N°2019/093/DEL/4.1**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibération du 13 novembre 2009, le conseil municipal a créé le compte épargne temps à compter du 01/01/2010 conformément au code général des collectivités territoriales et à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire précise que le fonctionnement du compte épargne temps a été modifié une première fois par les décrets n°2002-634 du 29 avril 2002 et n°2004-878 du 26 août 2004 puis une seconde fois par le décret n°2010-531 du 20 mai 2010.

Il indique qu'un arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 est venu modifier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 le seuil à partir duquel il est possible d'indemniser les jours épargnés sur le CET ainsi que les montants forfaitaires par catégorie statutaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre la délibération en conformité avec les évolutions réglementaires :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire DGCL FP2 n°10-007135-D du 31 mai 2010 portant réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n°2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du compte épargne temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

Vu la délibération n°09/104 du 13 novembre 2009 portant création du compte épargne temps à la Mairie d'Eu,

Vu la délibération n°10/101 du 15 décembre 2010 portant modification du compte épargne temps à la Mairie d'Eu,

Vu l'avis du comité technique en date du 28 février 2019,

Il est demandé au Conseil municipal de donner son accord :

- pour modifier la mise en œuvre du compte épargne temps à la Mairie d'Eu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 selon les dispositions du règlement joint en annexe n°5.

- pour autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

Dit que la présente délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée au représentant de l'Etat dans le Département.

M. DUCHAUSSOY : « On s'est posé la question, il est quand même dommage, finalement, que la modification n'ait pas été mise en rouge pour qu'elle saute bien aux yeux. Parce que c'est vrai qu'on s'est demandé si c'était des choses qui étaient mises en gras. Comme il n'y a pas grand-chose, cela aurait été plus simple de mettre en rouge. »

M. DERRIEN : « Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Approuvé à l'unanimité. »

## **21) PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS MUNICIPAUX – N°2019/093/DEL/4.1**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de modifier le tableau des effectifs communaux dans le cadre de la procédure des avancements de grade du personnel.

Sous réserve de l'avis du comité technique et des commissions administratives paritaires compétentes placées auprès du centre de gestion de la Seine-Maritime qui se prononcent sur les conditions statutaires d'avancement des agents.

Il est proposé à l'assemblée la création des postes suivants :

- Création de 2 postes d'attaché principal (catégorie A) au tableau des effectifs communaux à temps complet.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser la modification du tableau des effectifs et la création de 2 emplois d'attaché principal à temps complet.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la création des emplois et au recrutement du personnel.

Imputation budgétaire : Chapitre 012 du BP 2019.

M. DERRIEN : « Oui, Monsieur BARBIER, je n'avais pas mis mon micro, excusez-moi, mais vous avez entendu quand même ? Oui ? »

M. BARBIER : « Moi, je voulais poser une question, en tant que conseiller municipal on est censé statuer après l'avis du Comité Technique Paritaire. Donc, là, c'est sous réserve de

l'avis. Moi, je ne me prononce pas tant que je n'ai pas l'avis du Comité Technique. Il a eu lieu ou pas ? Non ?»

Mme PAULINO : « Il a eu lieu il y a 15 jours. »

M. DERRIEN : « Il a statué ? On n'aurait dû ne pas mettre "sous réserve", il n'aurait pas fallu mettre "sous réserve", on n'a pas fait attention. »

M. BARBIER : « Il a donné quoi comme avis ? Il a eu lieu quand ? »

M. DERRIEN : « Il n'a pas statué ? Alors, il ne faut pas le faire, c'est sous réserve. »

M. DERRIEN : « On le fera la prochaine fois, c'est d'accord. »

## **22) CAMPING MUNICIPAL – CREATION DE 3 POSTES – N°2019/.../DEL/... REPORTE**

M. DERRIEN : « C'est un peu tard, je le reconnais mais des besoins occasionnels, donc accroissement d'activité. Il est proposé la création de 3 postes non permanents pour le Camping Municipal :

- Un emploi d'adjoint technique contractuel Echelle C1, à temps complet, rémunération Echelon 1. Du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 octobre 2019. Les missions : accueil et surveillance, réservation, régie, entretien des locaux du camping, animations.

- Un emploi d'agent technique contractuel à temps non complet, 84 heures par mois rémunération Echelon 1. Du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 octobre 2019. Les missions : accueil et surveillance, réservation, régie, entretien des locaux du camping, animations.

- un emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet. Du 17 juin 2019 au 31 août 2019. Les missions : accueil et surveillance, réservation, régie, entretien des locaux du camping, animations.

J'ai juste une remarque à faire sur une interrogation que vous m'avez donnée, c'est Madame DUCHAUSSOY je crois tout à l'heure. Dans le compte administratif de 2018, il ne me semble pas que la contribution de la ville ait été très importante. Ça, on ne peut pas le voter non plus ? Il n'y a pas de budget ? Alors on ne vote pas. On ne vote pas. On verra plus tard. Le camping ouvrira plus tard, il ne sera pas ouvert. »

Mme BRIFFARD : « Vous avez lancé les appels à candidatures ? »

M. DERRIEN : « Oui, oui. Cela n'empêche pas de sélectionner des gens. »

## **22) INFORMATIONS DIVERSES**

### **a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée au Maire**

N°2019/042/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession entre la COMPAGNIE VOIX OFF – 18250 NEUVY DEUX CLOCHERS – pour le spectacle « Lilelalolu » qui s'est tenu en séance scolaire le mardi 26 février 2019 à 10h et 14h et le jeudi 28 février 2019 à 10 h au Théâtre du Château.

Le montant de la cession s'élève à la somme de 3 750 € HT.

A ce montant s'ajoutent les frais suivants :

- Transport A/R décor Neuvy Deux Clochers – Eu pour un montant de 256,25 € HT
- Transport régisseur 125 € x 2 soit 250 € HT
- 8 défraiements repas de 18,40 € soit 147,20 € HT.

La ville a pris en charge :

- Les frais d'hébergement du 24 au 27 février inclus : 4 nuitées pour 2 personnes
- Les frais de repas du soir des 24 février au 26 février 2019
- Les droits d'auteur

N°2019/043/DEC/8.6 Passation d'une convention avec l'association LES JARDINS DE LA BRESLE - 76340 BLANGY-SUR-BRESLE - pour la mise en place d'une équipe de personnes recrutées dans le cadre de contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI) dirigée par un encadrant technique et chargée de : nettoyer, curer la Rivièrelette, entretenir le fossé de rétention de la zone industrielle, gérer de manière générale l'entretien des espaces verts et veiller à la protection de l'environnement.

Le montant de la participation de la commune pour l'année 2019 à ces opérations d'entretien s'élève à 2 555,37 € pour un passage destiné au nettoyage et curage de la rivièrelette et un passage destiné à l'entretien du fossé de rétention situé derrière le stade Gérard Carpentier. Cette participation sert à l'équipement du personnel, à l'acquisition et à l'entretien du matériel, au transport et à la part du salaire des contrats à durée déterminée d'insertion non prise en charge par l'Etat.

N°2019/044/DEC/8.9 Passation d'une convention de résidence entre le Théâtre du Château et l'association LA PETITE SYMPHONIE – 76190 ECRETTEVILLE-LES-BAONS – dans le cadre de sa politique d'aide à la création artistique pour l'enregistrement d'un CD d'œuvres de César Franck, résidence qui s'est tenue du lundi 18 au jeudi 21 février 2019.

Le Théâtre du Château a pris en charge les repas, le catering de trois artistes sous forme de courses alimentaires et l'hébergement de 3 personnes dans un appartement de la ville d'Eu.

N°2019/045/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat culturel CRED entre le Théâtre, le COLLEGE LOUIS-PHILIPPE – 76260 EU – et la Compagnie LE COLLECTIF LES TOMBE.E.S DES NUES – 76000 ROUEN – pour la saison 2018/2019 nommée « Jojo au bord du monde – Dans quel monde tu vis, toi ? ». Les interventions de la compagnie se sont déroulées au collège les : lundi 4, vendredi 15, mardi 19 et jeudi 21 mars 2019.

Le Théâtre du Château s'est engagé à verser la somme de 2 120 € TTC.

Le paiement sera effectué par mandat administratif dans un délai d'un mois à réception de la facture de la Compagnie.

Le Théâtre adressera par la suite une facture de 2 120 € TTC au collège Louis-Philippe. Le paiement sera effectué par mandat administratif, dans un délai d'un mois à réception de la facture.



N°2019/046/DEC/8.9 Passation d'une convention de partenariat culturel Cred entre le Théâtre du Château, le COLLEGE PAUL-HENRI CAHINGT - 76660 LONDINIÈRES - et la Compagnie LE COLLECTIF LES TOMBE.E.S DES NUES – 76000 ROUEN - pour la saison 2018/2019 nommée « Jojo au bord du monde – Dans quel monde tu vis, toi ? ». Les séances se sont déroulées au collège les : lundi 25, mardi 26, mercredi 27, jeudi 28 février, vendredi 1<sup>er</sup> et jeudi 21 mars 2019.  
Le Théâtre du Château s'est engagé à verser la somme de 4 120 € TTC.  
Le paiement sera effectué par mandat administratif dans un délai d'un mois à réception de la facture de la compagnie.  
Le Théâtre adressera par la suite une facture de 4 120 € TTC au collège Paul-Henri Cahingt. Le paiement sera effectué par mandat administratif dans un délai d'un mois à réception de la facture.

N°2019/047/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec l'association COLLIN THOMAS – 76116 BLAINVILLE CREVON – représentée par Mme Guyant-Gervais Céline pour une animation musicale et dansante qui a eu lieu le samedi 16 février 2019 à 20h00 salle Michel Audiard dans le cadre de la soirée Saint-Valentin.  
Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1 772,40 € TTC.  
La commune a également pris en charge :

- Les droits d'auteurs
- Le repas et les boissons des musiciens

N°2019/048/DEC/8.9 Passation d'une convention de co-accueil entre le Théâtre du Château et la VILLE DE CRIEL-SUR-MER pour l'accueil du spectacle « Chansons pauvres... à rimes riches ! » donné par TONYCELLO le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019 à 14h (scolaire) et à 20h (tout public) à l'Abri-Bus de Criel-sur-Mer.  
Le montant total des trois représentations est de 2 000 € HT  
A ce montant s'ajoutent :

- Les frais de nourriture pour 2 personnes du 28 février au 3 mars 2019.
- Les frais de transport de l'équipe avec un forfait de 250 € mutualisé avec la ville de Blangy-sur-Bresle
- Les frais d'hébergement : 6 nuitées pour 2 personnes dans les appartements de la ville d'Eu à hauteur de 30 € par personne, mutualisé avec la ville de Blangy-sur-Bresle.
- Les frais de location de matériel
- Les frais des droits d'auteurs
- La vacation d'un technicien / intermittent SSIAP

Les recettes de billetterie des représentations seront partagées à 50/50 avec la ville de Criel sur Mer.

N°2019/049/DEC/8.9 Passation d'une convention de co-accueil entre le Théâtre du Château et la VILLE DE BLANGY-SUR-BRESLE pour l'accueil du spectacle « Chansons pauvres... à rimes riches ! », effectué par TONYCELLO le samedi 2 mars 2019 à 20 H à la salle des fêtes de Blangy-sur-Bresle.  
Le montant total des trois représentations est de 1 200 € HT.  
A ce montant s'ajoutent :

- Les frais de nourriture pour 2 personnes du jeudi 28 février au 3 mars 2019
- Les frais de transport de l'équipe avec un forfait de 250 € mutualisé avec la ville de Criel-sur-Mer

- Les frais d'hébergement : 6 nuitées pour 2 personnes dans les appartements de la ville d'Eu à hauteur de 30 € par personne, mutualisé avec la ville de Criel-sur-Mer
- Les frais de location de matériel
- Les frais de droits d'auteurs
- Le recrutement d'un technicien / intermittent SSIAP

Les recettes de la billetterie des représentations seront partagées à 50/50 avec la ville de Blangy-sur-Bresle.

N°2019/050                      Numéro non attribué.

N°2019/051/DEC/8.9    Passation d'une convention de partenariat culturel CRED entre le Théâtre du Château, LE COLLEGE PAUL-HENRI CAHINGT – 76660 LONDINIÈRES et la COMPAGNIE LE K – 27300 BERNAY – pour la saison 2018/2019 nommée « Chroniques (1934-1938) », qui s'est déroulé au collège le jeudi 28 février 2019 de 14h à 16h30 au Grenier de la Mothe (lieu d'accueil et de réception – RD 1314 – 76660 Bailleul Neuville)

Le Théâtre du Château s'engage à verser la somme de 1 270 € TTC à la compagnie incluant les frais d'hébergement, de restauration et de transport des intervenants.

Le paiement sera effectué par mandat administratif dans un délai d'un mois à réception de la facture de la Compagnie Le K.

Le Théâtre adressera par la suite une facture de 1 270 € TTC au collège Paul-Henri Cahingt. Le paiement sera effectué par mandat administratif dans un délai d'un mois à réception de la facture.

N°2019/052 à N°2019/054    Délibérations CM du 21 février 2019.

N°2019/055/DEC/8.9    Passation d'un contrat de cession avec l'association LE THEATRE DES CRECITE – 76000 ROUEN - pour 4 représentations de « Bérénice » de Racine qui se sont tenus le lundi 11 et le mardi 12 mars 2019 à 14h et à 20h à la salle Michel Audiard.

Le montant de la cession s'élève à la somme de 6 231,60 € HT.

Le montant est réparti comme suit :

- Le prix de la cession : 5 500 € HT
- Les frais de transport du décor et de l'équipe : 731,60 €
  - . dimanche 10 mars 2019 midi et soir pour 5 personnes
  - . lundi 11 mars 2019 midi et soir pour 5 personnes
  - . mardi 12 mars 2019 midi et soir pour 5 personnes – soit 30 repas
- Les frais d'hébergements suivants avec les petits déjeuners :
  - . dimanche 10 mars 2019 pour 5 personnes
  - . lundi 11 mars 2019 pour 5 personnes
  - . mardi 12 mars 2019 pour 5 personnes, soit 15 nuitées
- Les droits d'auteur

N°2019/056/DEC/8.9    Passation d'un contrat de cession entre SARL LE TERRIER PRODUCTIONS – 59370 MONS-EN-BAROEUL – pour 3 représentations de TONYCELLO, « Chansons pauvres...à rimes riches ! » et « Violoncelle...ou grosse guitare ? » qui se sont tenus le vendredi 1<sup>er</sup> mars 2019 à 14h (séance scolaire) et à 20h (tout public) Criel sur Mer et le samedi 2 mars 2019 à 20h (séance tout public) à Blangy sur Bresle.

Le montant de la cession s'élève à la somme forfaitaire de 3 450 € HT soit 3 639,35 € TTC.

Le Théâtre a pris en charge également :

- Les frais de nourriture et catering pour 2 personnes du 28 février au 3 mars 2019
- Les frais d'hébergement : 6 nuitées pour 2 personnes en tournée dans les appartements de la ville d'Eu à hauteur de 30 € par personne.
- Les frais des droits d'auteurs (SACEM)

N°2019/057/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec l'association COLLECTIF LES TOMBE.E.S DES NUES – 76000 ROUEN – pour 4 représentations de « Jojo au bord du monde » qui se sont tenues le jeudi 21 mars 2019 à 10h (scolaire) et à 20h (tout public) au Théâtre des Charmes.

Le montant de la cession s'élève à la somme de 4 935 € TTC

Ce montant se répartit de la façon suivante :

- Les frais de transport du décor : 360 € TTC
- Les frais de transport des artistes : 75 € TTC
- Les frais des repas suivants :
  - . mardi 19 mars 2019 soir pour 8 personnes
  - . mercredi 20 mars 2019 midi et soir pour 8 personnes
  - . jeudi 21 mars 2019 midi et soir pour 8 personnes
  - . Catering pour 8 personnes
- Les frais d'hébergements suivants :
  - . mardi 19 mars 2019 pour 8 personnes
  - . mercredi 20 mars 2019 pour 8 personnes
  - . jeudi 21 mars 2019 pour 8 personnes
- Les droits d'auteur

N°2019/058/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la société SAFETYKLEEN – 78310 COIGNIERES – pour la mise à disposition d'une fontaine de nettoyage (pour les instruments de peinture des services techniques), à raison d'une intervention toutes les six semaines.

Le contrat est signé pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

Le montant de la dépense à la charge de la ville s'élève à 2 768,88 € HT, soit 3 322,66 € TTC.

N°2019/059/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la société ACTICAP Design et handicap – 76000 ROUEN – pour une mission de mise en conformité d'accessibilité des ERP et IOP de la ville d'Eu.

La mission a été réalisée du 11 février au 15 mars 2019.

Le montant total de la prestation est fixé à 10 700 € HT, soit 12 840 € TTC.

N°2019/060/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la société ACTICAP Design et handicap – 76000 ROUEN – pour l'établissement de diagnostics de l'accessibilité du CCAS et de l'IME (Rue de la République).

Le montant total de la prestation est fixé à 1 300 € HT, soit 1 560 € TTC.

N°2019/061/DEC/8.9 Passation d'une convention avec l'ETABLISSEMENT PUBLIC PARIS MUSEES – 75010 PARIS – pour le prêt au musée Carnavalet d'une huile sur bois, intitulée "François II" (auteur : François Quesnel l'ancien), œuvre du musée Louis-Philippe.

La valeur d'assurance de l'œuvre est fixée à 3 400 €.

Le dépôt est consenti pour une durée déterminée de trois ans à compter de la date de prise en charge du dépôt par le dépositaire.

N°2019/062/DEC/1.4 Passation d'un contrat avec la société SIMCO – 75009 PARIS – pour un accès à une plateforme logicielle en ligne permettant une assistance à la gestion financière de la ville.

Ce droit d'accès est souscrit pour une durée de trois ans à compter de l'émission des codes d'accès par SIMCO.

Le montant des frais de mise en ligne est fixé à 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC.

Le prix annuel du droit d'accès s'élève à 2 908,33 € HT, soit 3 490,00 € TTC.

N°2019/063/DEC/8.7 Passation d'une convention de mise à disposition d'un véhicule de type minibus de la ville avec l'association LES VIEILLES SOUPAPES DU VAL DE BRESLE. La convention est conclue pour la journée du 9 mars 2019. La mise à disposition est gratuite.

N°2019/064/DEC/1.4 Passation d'un contrat de maintenance de l'auto laveuse de l'école Primevère avec la société NILFISK – 91944 COURTABOEUF. La durée du contrat est fixée à un an. Il sera ensuite renouvelé automatiquement par tacite reconduction pour une durée supplémentaire d'un an.

Le coût de la maintenance est fixé à 330,65 € HT, soit 396,78 € TTC.

Les prix sont fermes la première année puis révisables à la date d'anniversaire.

N°2019/065/DEC/1.4 Passation d'une convention d'entretien des parcelles en pâture sur le site archéologique du bois l'abbé avec MM. BARDOUX, DUHAMEL et MME HAILLET, agriculteurs. Deux sessions de fauchage et/ou de broyage sont réalisées chaque année entre les mois de mai et septembre sur les lots attribués à chacun des agriculteurs autorisés.

La convention est signée pour les années 2019, 2020 et 2021.

N°2019/066/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession entre la SARL LES MAGNIFIQUES – 75008 PARIS – pour le spectacle "Ma vie encore plus rêvée" qui s'est tenu le samedi 23 mars 2019 à 20H à la salle Michel Audiard.

Le montant de la cession s'élève à la somme de 9 495 € TTC.

La ville a également pris en charge :

- Un forfait transport de 270 €
- Les frais d'hébergement : 3 chambres dans un hôtel 4\* pour M. Michel Boujenah et 2 régisseurs
- Les frais de nourriture pour 3 repas à hauteur de 18,40 € par personne
- Les frais de droits d'auteurs (SACEM et SACD)
- La taxe fiscale au près du C.N.V.

Le paiement sera effectué par mandat administratif sous 30 jours à réception de la facture.

N°2019/067/DEC/8.9 Passation d'un contrat de cession avec la compagnie VIRACOCHA-BESTIOLES – 57000 METZ – pour 3 représentations de "Sous la neige" qui se tiendront le 26 avril 2019 à 13h45, 15H (séance scolaire) et à 18h30 (tout public) à la salle Michel Audiard.

Le montant de la cession s'élève à la somme de 3 000 € TTC.

Le Théâtre prendra en charge également :

- Les frais de transport pour l'équipe et le décor pour la somme forfaitaire de 175 €
- Les frais de nourriture : prise en charge directe des repas du 25/04 soir au 27/04 midi
- Les frais d'hébergement pour la nuit du 25 au 26/04/2019
- Les frais des droits d'auteurs (SACD)

Le paiement sera effectué par mandat administratif sous un délai d'un mois après réception de la facture.

N°2019/068/DEC/1.4 Passation d'un marché pour des missions de maîtrise d'œuvre portant sur des travaux d'entretien, de voirie et des réseaux avec l'entreprise V3D CONCEPT – 76200 DIEPPE. Ce marché est conclu à compter de sa notification pour une période initiale d'un an éventuellement reconductible trois fois pour la même durée par voie expresse.

Les honoraires du maître d'œuvre se décomposent de la manière suivante :

- Missions de base (AVP, PRO, ACT, VISA, DET et AOR) :

Montant prévisionnel des travaux	Taux de rémunération
De 0 à 10 000 €	6,10 %
De 10 000 à 90 000 €	5,10 %
> 90 000 €	4,60%

- Missions complémentaires (éléments d'assistance au marché de travaux d'entretien de voirie)

Elaboration des déclarations de travaux sur le site internet <a href="http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr">www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr</a>	Forfait de 150,00 € HT
Phase étude	5,10 %
Phase suivie des travaux	5,10 %

N°2019/069/DEC/3.3 Passation d'un bail commercial d'une durée de neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec la HOLDING BLA FITNESS – 76480 ROUMARE – Pour y exploiter une activité de remise en forme, fitness, stretching, step, cardio, musculation, sauna, hammam, diététique, esthétique, massage. Il prendra fin le 31 décembre 2027.

Le loyer fixe, payable d'avance le dix de chaque mois et pour la première fois le 10 avril 2019, est fixé à 2 500 €, soit 30 000 € chaque année. Le loyer sera indexé sur l'indice trimestriel des locaux commerciaux.

En sus du loyer fixe, sera pris en compte un loyer variable, réajusté annuellement dont la mesure est fixée à 3,5 % du chiffre d'affaires hors taxe des abonnements encaissés durant l'année précédant le réajustement.

Le premier loyer variable, calculé lors de la deuxième année de location, sera donc égal à 3,5 % du chiffre d'affaires hors taxe des abonnements encaissés de l'année N-1.

La contribution sur les revenus locatifs sera supportée pour moitié par la ville et par moitié par le preneur.

Le montant de la garantie est fixé à 2 500 €.

## b) Courrier reçu

Lettre de remerciements de l'Association « PARTAGE SENEGAL » pour mise à disposition de l'ancienne sellerie pour un vide grenier.

### **c) Questions diverses**

M. DERRIEN : « Informations diverses. Avez-vous des questions ? »

M. BARBIER : « Oui, c'est sur la Société ACTICAP. Justement l'agenda Accessibilité, etc. Pourquoi il y a 2 points déjà ? Vous avez un point sur les ERP et l'IOP et un point sur le CCAS et l'IME. Je voudrais savoir pourquoi ce n'est pas dans le même paquet ? Ça, c'est la 1ère question et puis en même temps, profiter de ce point-là pour savoir où on en est, quoi ? Parce que si je me souviens bien, on en avait parlé, j'ai noté, en 2016, je crois, il y avait des engagements, etc. On en est où ? Je profite de ce point. »

M. DERRIEN : « Madame PAULINO va répondre. »

Mme PAULINO : « Je me permets de répondre juste pour la 1ère question, c'est parce que le CCAS, à l'époque du diagnostic APAVE et SOCOTEC, qui avait été fait, fin 2015, n'était pas encore là-bas. Et puis, l'IME n'avait pas intégré rue de la République, là où il y avait les CP avant et il y a eu quelques modifications dans les salles de classe. Donc, on a dû refaire un diagnostic. C'est pour ça que c'est venu après. Voilà. Pour les diagnostics, c'est basé sur le tableau qu'on avait par l'APAVE et SOCOTEC. D'où les 2 décisions. On a demandé, après, un devis supplémentaire pour ces 2 sites. »

M. ECREPONT : « Question sur le même sujet, avec des valeurs de 10 700 euros HT, il n'y a pas besoin de le passer au budget, ça ? On peut le passer en direct, comme ça ? Sur la délégation que l'on a donnée au Maire ? Je croyais que c'était limité à 5 000 ? Non ? »

M. DERRIEN : « Non, non, la société ACTICAP nous aide à, c'est fini, à faire la réponse à l'État, sur le point de la situation au niveau du handicap, par rapport aux travaux qu'on a faits. »

M. BARBIER : « Pour ceux qui ont eu la chance d'être à la commission, ben voilà, ils savent, mais nous, on ne sait pas. »

M. DERRIEN : « On a un rapport qui a été établi, qui va partir dans les prochains jours. »

M. BARBIER : « On pourra avoir une présentation en conseil ? J'imagine ? »

M. DERRIEN : « Oui, bien sûr. »

M. BARBIER : « Parce qu'il y avait aussi un engagement par rapport à la Préfecture, etc. ? »

Mme PAULINO : « Oui c'était un agenda programmé. »



M. BARBIER : « Et donc ça, on en est où ? Parce que ça a coûté cher, je me souviens. »

M. DERRIEN : « Oui bien sûr, on a fait des choses, on n'a pas fait tout ce qui était prévu, on a répondu à la Préfecture dans ce sens-là. Par contre, ce qu'ACTICAP nous a mis en évidence, c'est qu'il y avait un certain nombre de demandes de dérogations qu'on pouvait faire. C'est qu'il n'était pas forcément obligatoire de faire des travaux. Donc, on a eu en même temps des conseils. »

Mme GAOUYER : « Parce que, de mémoire, ces rapports là, on est obligé de les passer au conseil municipal ? »

M. DERRIEN : « Avez-vous d'autres questions ? Je vous propose de lever la séance. Mme DENEUFVE ? »

Mme DENEUFVE : « Oui, ce soir il y a eu pas mal de critiques négatives et je voudrais terminer sur une critique positive. Dernièrement, il y a eu l'inauguration du parcours de santé. Parcours de santé dit sport, détente en plein air, ouvert à tous et je trouve que la santé, le sport, c'est primordial, donc, c'est une bonne chose. »

M. BARBIER : « Je ne vais pas faire du négatif, enfin, un petit peu quand même. »

M. DERRIEN : « Le contraire aurait été étonnant. »

M. BARBIER : « Je suis allé à l'Assemblée Générale, en tant qu'adhérent, je suis allé à l'Assemblée Générale de la sauvegarde de la ligne Paris-Eu-Le Tréport. Enfin, Le Tréport-Mers, en fait, il manque encore une fois il n'y a pas Eu, quoi. Donc, moi, déjà, j'ai été étonné de ne voir personne de votre bureau, hein ? »

Inaudible.

M. BARBIER : « Non, non, bon, enfin, on sait que c'est quand même un sujet d'actualité. Et donc, ils ont dit en A.G. qu'il n'y avait personne de Eu. Laurent JACQUES, il a dit, ben si, il y a Monsieur BARBIER. Mais enfin BARBIER, il est pas du tout représentant de la ville, enfin, voilà. En revanche, ils ont des actions, en fait, de présentation de la sauvegarde. Ils font, par exemple, la Fête des Baigneurs à Mers et ils font au Tréport, la Fête des Associations. Donc, ils demandaient, je me suis proposé de demander au bureau municipal actuel, est-ce qu'il y aurait possibilité, par exemple, que cette association-là, soit au moment du Salon du Livre ? Ce qui me paraît être un moment important parce que les auteurs, on les connaît, viennent en train et cela peut être aussi une façon, on peut éventuellement dire aux auteurs, vous faites un texte, un texte pour la sauvegarde du train, voilà. On a des auteurs qui peuvent le faire. Ou alors, au moment du Murmure du Son, aussi parce qu'il y a beaucoup de monde qui vient aussi en train, au moment du Murmure. Alors, la secrétaire m'a dit, on avait proposé au Salon du Livre, mais on nous a dit qu'on n'avait pas de livres à vendre. J'ai dit que je pensais qu'il n'y a pas besoin de vendre des livres pour aller au Salon du Livre. Il peut tout à fait y avoir un stand à côté du Murmure du Son, en face, dans le petit barnum, ou un truc comme ça. Enfin, moi, c'est ce qui a été dit. Moi, je me suis engagé à demander ça, je pense que, ce serait intéressant. »

Brouhaha

M. BARBIER : « Donc, je peux leur dire que c'est OK ? Qu'ils prennent contact avec vous pour un stand au Salon du Livre ? »

Mme BRIFFARD : « Je voulais savoir où en était par rapport à une éventuelle fermeture de classe à Brocéliande, parce qu'on en entend parler. »

Mme BOUQUET : « Donc, on a bien une fermeture de classe à Brocéliande, c'est acté par l'ANESM. Les répartitions ne sont pas faites. Il va y avoir plus de double niveau, à mon avis, c'est le risque. »

Séance levée à 22h47.